



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

COMMUNE D'AMBÈS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2024 À 18H00

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23
Présents : 20
Représentés : 03
Votants : 23
Absents : 00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

Date de la convocation :
7 février 2024

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

PRÉSENTS

Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian
LAPEYRE, adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Catherine
RODRIGUEZ, Jean-Noël ELIPE, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN,
Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Sandrine
VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Catherine LABARRERE,
conseillers municipaux.

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Pearl HIPPOLYTE donne procuration à Gilbert DODOGARAY
Enzo BORTOLATO donne procuration à Antoine VIGNAUD
Jean-Pierre MAZZON donne procuration à Catherine LABARRERE

ABSENTS :

/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Muriel JOLIVET

DÉLIBÉRATION N° 002 02 2024 – DIRECTION GÉNÉRALE – CONTRAT DE CO- DÉVELOPPEMENT 6^{ème} GÉNÉRATION 2024-2027 ENTRE LA VILLE D'AMBÈS ET BORDEAUX MÉTROPOLE

Présentation par M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 1^{er} décembre 2023, ci-annexée 1,

Vu la maquette du contrat de co-développement 6^{ème} génération, 2024-2027, adressé par le Président de Bordeaux Métropole à Monsieur le Maire de la ville d'Ambès, ci-annexée 2,

Le contrat de co-développement est un outil de convergence de l'action de Bordeaux Métropole et de la Commune sur son territoire, qui se traduit par des engagements réciproques et négociés. La démarche de co-développement, initiée en 2009, est aujourd'hui structurante et incontournable dans les relations entre Bordeaux Métropole et les Communes.

Les contrats de co-développement sont aujourd'hui bien intégrés dans les modes de gestion aussi bien des Communes que des services métropolitains et sont garants de la transparence de l'action métropolitaine et de l'équité de traitement entre les Communes. La démarche d'élaboration des contrats de 6^{ème} génération a débuté en janvier 2023 et est arrivée à son terme.

Afin de donner plus de lisibilité et de stabilité aux contrats, et de contractualiser sur des projets plus opérationnels, cette nouvelle génération de contrat couvre une durée de 4 ans, soit la période allant de début 2024 à fin 2027, l'année supplémentaire en début de mandat offrant aux exécutifs élus en 2026 :

- Un temps de définition des politiques métropolitaines ;
- Un temps de maturation des projets communaux ;
- Un temps d'appropriation de la démarche par les nouvelles équipes.

Un avenant en 2026 permettra quant à lui d'adapter les contrats en cours aux projets des nouveaux exécutifs et de lancer des études de programmation relatives à de nouveaux projets.

aux projets des nouveaux
033-213300049-20240212-DEL-2024-02-002-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

Le contrat entre la ville d'Ambès et Bordeaux Métropole, proposé pour la période 2024-2027, est le fruit d'un travail de réflexions et d'échanges entre les services et les élus métropolitains et municipaux. Il a pour objet de préciser les objectifs partagés par la ville et Bordeaux Métropole, sur le territoire de la Commune, et de garantir la convergence des actions métropolitaines et communales. Il vise à accompagner et cadrer les relations entre la Commune d'Ambès et Bordeaux Métropole, sur la base d'un partenariat négocié et des engagements réciproques.

Le contrat entre la ville d'Ambès et Bordeaux Métropole regroupe 47 actions identifiées et détaillées, ci-annexées 3 (contre 29 dans le contrat précédent).

Parmi celles-ci, la ville souhaite continuer le développement de son Centre Bourg, afin de lui donner une identité propre. Suite aux premiers travaux autour de la place de l'Hôtel de Ville, une réflexion sur la partie Ouest du centre-ville, autour de la place du marché sera un axe fort du CODEV 6. Il s'agit d'agir en faveur d'une plus grande végétalisation, d'intégrer une zone refuge en complément d'un équipement municipal existant, d'orienter le développement et la mutation des ilots mutables. L'amélioration de la sécurité des piétons et des modes doux vise à favoriser une expérience plus satisfaisante du Centre Bourg, amplifiée par un développement en offre de commerce de proximité.

En parallèle, la mise en sécurité de certains secteurs du CD10 Dordogne sera à l'ordre du jour, ainsi que la finalisation des aménagements du parc de Cantefrêne.

Parmi les autres équipements structurants, il est envisagé une rénovation de la piscine municipale.

Les sites prioritaires de ce CODEV 6 seront :

- Cours d'école maternelle et élémentaire
- Aménagement du Centre-Bourg
- CD 10
- Équipement multifonctionnel faisant office de zone refuge
- Le parc de Cantefrêne
- La piscine Caneton

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Environnement, Aménagement, Vie Locale et Population du 7 février 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de contrat de co-développement 2024-2027 de la ville d'Ambès, tel qu'il figure en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat avec le Président de Bordeaux Métropole.

Fait et délibéré le 12 février 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY



 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-595

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESCHINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESCHINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOULET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	Délibération
	Mission contractualisation	N° 2023-595

Contrats de co-développement 6ème génération 2024-2027 - Approbation

Madame Brigitte TERRAZA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Contrats de co-développement de 6^{ème} génération - 2024-2027 – Adoption

Le contrat de co-développement est un outil de convergence de l'action de Bordeaux Métropole et de chacune de ses communes sur son territoire, qui se traduit par des engagements réciproques et négociés. Cette démarche, initiée en 2009, est aujourd'hui structurante et incontournable dans les relations entre Bordeaux Métropole et les communes. Elle a démontré son efficacité dans la mise en œuvre des ambitions de développement harmonisé du territoire, en permettant la déclinaison pluriannuelle des politiques métropolitaines en feuilles de route opérationnelles et concertées.

Les contrats de co-développement sont aujourd'hui bien intégrés dans les modes de gestion aussi bien des communes que des services métropolitains et sont garants de la transparence de l'action métropolitaine et de l'équité de traitement entre les communes.

La démarche d'élaboration des contrats de 6^{ème} génération 2021-2023 a débuté en janvier 2023 et est arrivée à son terme.

Afin de donner plus de lisibilité et stabilité aux contrats et de contractualiser sur des projets plus opérationnels, cette nouvelle génération de contrat couvre une durée de 4 ans, soit la période allant de début 2024 à fin 2027, l'année supplémentaire en début de mandat offrant aux exécutifs élus en 2026 :

- Un temps de définition des politiques métropolitaines ;
- Un temps de maturation des projets communaux ;
- Un temps d'appropriation de la démarche par les nouvelles équipes

Un avenant en 2026 permettra quant à lui d'adapter les contrats en cours aux projets des nouveaux exécutifs et de lancer des études de programmation relatives à de nouveaux projets.

Le présent rapport vise à rappeler la méthode d'élaboration suivie et à présenter le contenu de cette nouvelle génération de contrats.

1- La phase préparatoire

Le travail préparatoire de la 6^{ème} génération de contrats de co-développement a débuté au mois de janvier 2023 par la présentation de la lettre de cadrage lors du bureau du 26 janvier ainsi que des réunions de lancement dans les pôles territoriaux, en présence des Maires et des Directeurs Généraux des Services des communes ainsi que de représentants des directions métropolitaines. Les communes ont ensuite été sollicitées pour formuler leurs demandes dans le cadre des compétences de la Métropole ou des règlements d'intervention en vigueur.

S'en est suivi un travail collaboratif entre les services métropolitains et les communes afin d'affiner le descriptif des actions et déterminer les niveaux d'engagement attendus de part et d'autre. Une nouveauté de cette génération a été l'organisation de temps d'échange rapides (« speed-dating ») entre les communes et les services métropolitains, qui ont permis d'aborder concrètement les projets communaux avec les chefs de projet concernés.

A ce stade, plus de 2 200 propositions de fiche action ont été formulées par les communes à l'issue de la phase de recensement ou proposées par Bordeaux Métropole. Plus de la moitié de ces fiches portait sur la poursuite de projets initiés au contrat de co-développement précédent. Ces projets n'ont fait l'objet de négociation que s'ils comportaient des engagements (budgétaires, calendaires ou de réalisation) différents de ceux qui avaient été précédemment contractualisés.

Suite au travail de définition des projets réalisé en partenariat avec les communes au printemps, 980 fiches ont été classées comme étant sans difficulté, les négociations de juin portant sur un volume restreint de 240 fiches.

Enfin, les réunions de négociations, en présence de chacun des Maires et présidées par Brigitte Terraza, Vice-Présidente en charge de la Proximité et de la déconcentration de l'action métropolitaine, se sont tenues entre la fin mai et la fin juin 2023. Le travail préparatoire réalisé en amont entre les services métropolitains et les services communaux ayant permis de dégager des consensus sur la plupart des sujets, ces réunions se sont déroulées dans un climat d'écoute, de dialogue et dans la recherche de positions partagées.

A l'issue des réunions, il a ainsi été proposé de retenir dans les 28 contrats de co-développement de 6^{ème} génération 1047 fiches actions, certaines fiches multiples étant communes à plusieurs villes.

Ces fiches sont annexées au présent rapport, classées par ville.

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| - Ambarès-et-Lagrave : 59 | - Le Haillan : 50 |
| - Ambès : 46 | - Le Taillan-Médoc : 47 |
| - Artigues-Près-Bordeaux 47 | - Lormont : 92 |
| - Bassens : 70 | - Martignas-sur-Jalle : 41 |
| - Bègles : 67 | - Mérignac : 103 |
| - Blanquefort : 40 | - Parempuyre 41 |
| - Bordeaux : 192 | - Pessac : 84 |
| - Bouliac : 43 | - Saint-Aubin de Médoc : 36 |
| - Bruges : 57 | - Saint-Louis-de-Montferrand : 34 |
| - Carbon-Blanc : 48 | - Saint-Médard-en-Jalles : 74 |
| - Cenon : 89 | - Saint-Vincent-de-Paul : 39 |
| - Eysines : 61 | - Talence : 75 |
| - Floirac : 92 | - Villenave d'Ornon : 61 |
| - Gradignan : 57 | |
| - Le Bouscat : 43 | |

2- Le contenu des contrats de co-développement de 6^{ème} génération – 2024-2027

Alors même que le Codév 5 (2021-2023) avec l'avenant conclu en 2022, avait vocation à largement tracer les perspectives pour l'ensemble du mandat, le Codév 6 représente un volume encore plus important d'engagements pour la Métropole, passant de 957 FA au codév 5 à 1047 au codév 6, soit une augmentation de plus de 9%, et ce alors même que certains projets présents au codév 5 ont été repris dans l'article 3 du contrat, mais n'ont pas fait l'objet de fiche-action.

Les engagements pris par Bordeaux Métropole au CODEV 6 traduisent bien les orientations du projet de mandature, avec une hausse sensible des actions liées à la transition écologique, en particulier sur les sujets nature et biodiversité (173 fiches – 94M€) et un nombre important d'actions consacrées au développement des mobilités douces (151 fiches – 193M€).

Parallèlement, plusieurs fiches-actions génériques, déclinaison des feuilles de route stratégiques des directions, ont été proposées à toutes les communes.

Les fiches actions peuvent relever de différentes maîtrises d'ouvrage : 73% des fiches actions relèvent toutefois d'une maîtrise d'ouvrage métropolitaine, 19% d'une maîtrise d'ouvrage communale, les autres actions relevant d'une maîtrise d'ouvrage mixte, associative ou spécifique (ex SPL La Fab).

Un soutien tout particulier est apporté aux projets communaux puisque les fiches relevant des différents règlements d'intervention de la Métropole sont au nombre de 269, pour un montant estimé de 116 M€.

Règlement d'intervention	Nombre de projets	Estimation dépense BM
RI 1 million d'arbres	2	30 200 000
RI Cimetières	27	4 102 988
RI Economique	3	660 000
RI Groupes scolaires	23	27 961 652
RI Nature Agriculture	123	17 028 562
RI Piscines	10	14 106 651
RI Politique de la ville	26	14 753 229
RI Soutien aux manifestations culturelles	48	4 608 800
RI Sport	6	2 493 601
Autre	1	400 000
Total général	269	116 315 483

* Autre = soutien au stationnement résident

2.1 La composition des contrats par pilier de la mandature

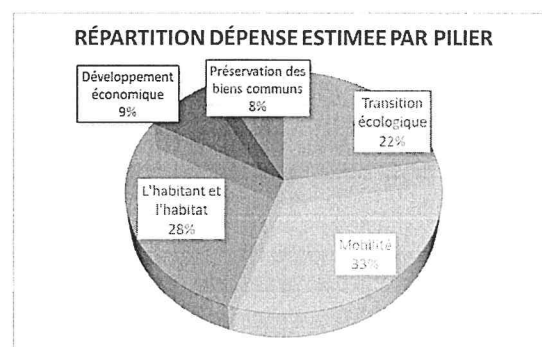
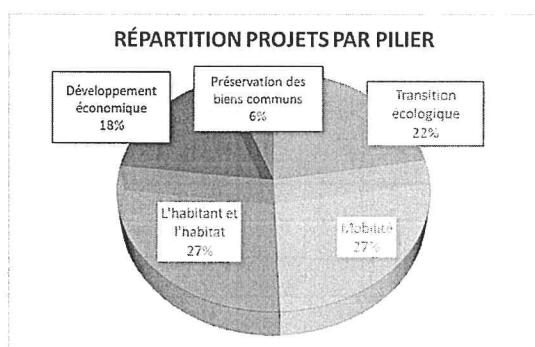
Cette nouvelle génération de contrats de co-développement doit permettre la traduction opérationnelle dans les territoires des ambitions de l'exécutif métropolitain : une métropole proche de ses habitants, écologique et solidaire.

Ces ambitions se déclinent en 5 thématiques structurantes :

- La transition écologique
- La mobilité
- L'habitant et l'habitat
- Le développement économique
- La préservation des biens communs

Au regard des politiques publiques métropolitaines, les actions figurant au contrat de co-développement se déclinent ainsi :

Piliers de la mandature	Nombre de projets	Estimation dépense BM
Transition écologique	233	373 651 180
Mobilité	285	552 962 462
L'habitant et l'habitat	288	470 459 082
Développement économique	184	150 456 734
Préservation des biens communs	57	128 918 213
Total général	1047	1 676 447 671

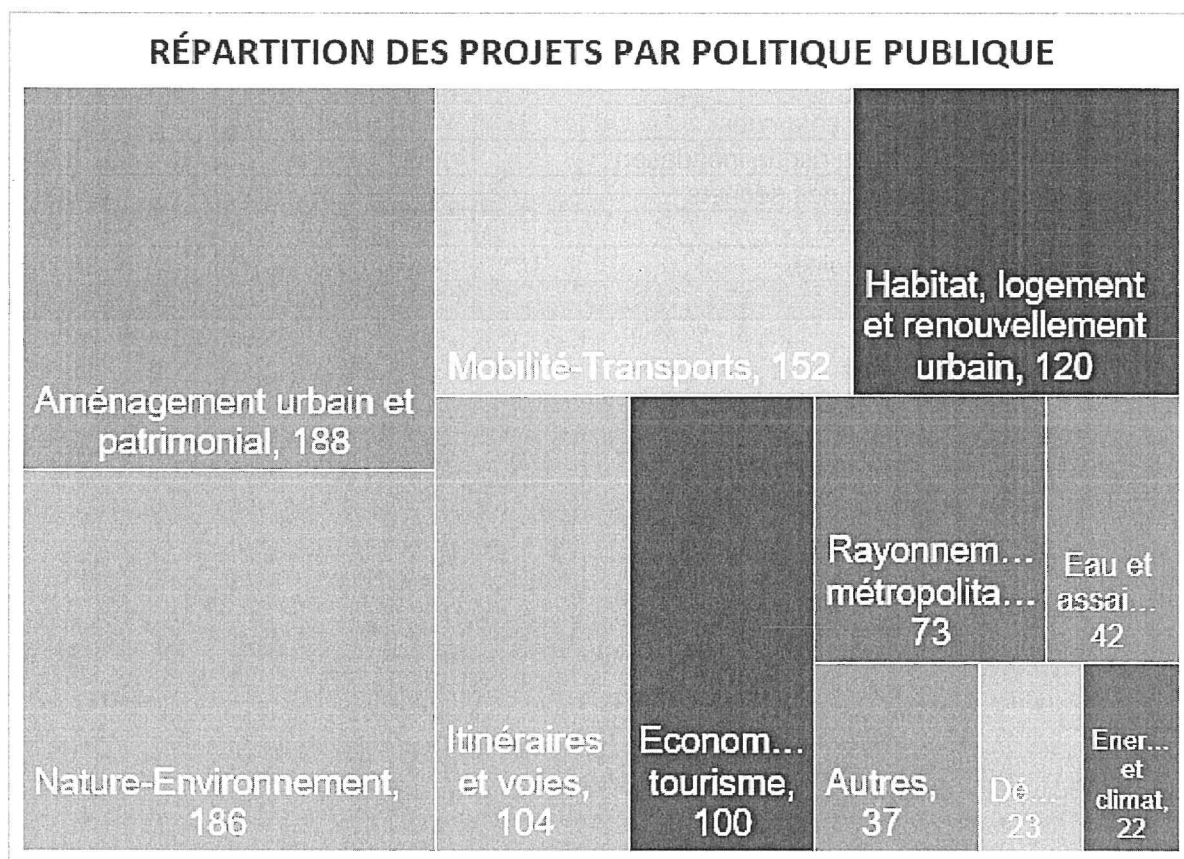


Pilier / Thématique	Nombre de projets	Estimation dépense BM
1. Transition écologique	233	373 651 180
1.1. Performance énergétique des bâtiments	15	67 683 000
1.2. Développement durable et transition énergétique	45	211 540 622
1.3. Agriculture urbaine	23	1 187 000
1.4. Nature et biodiversité	150	93 240 558
2. Mobilité	285	552 962 462
2.1. Développement des mobilités douces	151	193 245 375
2.2 Mobilités partagées	41	73 254 750
2.3. Mobilité métropolitaine et extra-métropolitaine	25	162 433 587
2.4. Equipements et itinéraires structurants	68	1234028 750
3. L'habitant et l'habitat	288	470 459 082
3.1. Politique de l'habitat	51	120 585 672
3.2. Solidarité	32	34 488 354
3.3. Acteurs et équipements de proximité	72	38 629 678
3.4. Urbanisme et politique foncière	133	276 755 378
4. Développement économique	184	150 456 734
4.1. Soutien aux entreprises	17	31 814 854
4.2. Soutien à l'Economie Sociale et Solidaire	14	3 480 000
4.3. Soutien à l'économie de proximité	49	3 700 800
4.4. Aménagement économique	62	77 954 620
4.5. Soutien à l'enseignement supérieur et la recherche	5	7 650 000
4.6. Tourisme	37	25 856 460
5. Préservation des biens communs	57	128 918 213
5.1. Gestion de l'eau et du risque inondation	14	91 870 000
5.2. Prévention et gestion des déchets	23	33 906 813
5.3. Prévention des risques	14	2 315 000
5.4. Architecture et patrimoine	6	826 400
Total général	1047	1 676 447 671

2.2 Les grands axes des contrats

Les fiches actions sont classées en fonction des politiques publiques dont elles relèvent.

Politiques publiques	Nombre de projets	Estimation dépense BM
Aménagement urbain et patrimonial	188	365 666 540
Déchets	23	33 906 813
Eau et assainissement	42	231 940 000
Economie-tourisme	100	47 213 420
Energie et climat	22	142 661 662
Habitat, logement et renouvellement urbain	120	197 120 207
Itinéraires et voies	104	196 727 415
Mobilité-Transports	152	309 236 271
Nature-Environnement	186	76 378 159
Rayonnement métropolitain	73	70 999 052
Autres	37	4 598 132
Total général	1047	1 676 447 671



* Dans la catégorie Autres sont notamment recensées les actions liées au RI Cimetières

- Itinéraires et voiries (104 fiches pour un montant de 196M€) :

Les opérations de requalification de voiries de catégories 1 et 2 ainsi que d'espaces publics de centre-ville sont présentes dans les contrats de toutes les communes. Les opérations concernant les voiries de proximité (catégorie 3 et 4) sont quant à elles financées dans le cadre du Fonds d'Intérêt Communal (FIC). Ces projets ont été tout particulièrement discutés afin d'affiner les attendus des communes ainsi que les calendriers de réalisation.

Parmi ces fiches, on trouve d'importantes opérations de requalifications de voiries, notamment dans le cadre des PRU ou des OIM mais surtout 54 opérations relatives à des aménagements cyclables de proximité.

- Aménagement urbain (188 fiches pour un montant de 365M€) :

Cette catégorie regroupe les études urbaines et études centre-ville (35 fiches) ainsi que les grandes opérations d'aménagement, notamment les ZAC et PAE : Ambarès-et-Lagrave ZAC Centre-ville, Gradignan ZAC Centre-ville, Eysines ZAC Cares-Cantinolle, Floirac ZAC des Quais, Mérignac ZAC Centre-ville, Bruges PAE Ausone, Bordeaux ZAC Brazza, Bordeaux PAE Bassin à flot, Le Taillan Médoc PAE du Chai...

Les communes bénéficient aussi d'un accompagnement de la Métropole en matière de stratégie foncière : l'objectif est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics...

- Eau et assainissement (42 fiches pour un montant de 232M€) :

Bordeaux Métropole pilote historiquement la politique publique de l'eau sur son territoire, couvrant l'intégralité du cycle de l'eau. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les services de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et de l'eau industrielle sont gérés en régie publique par la régie de L'Eau Bordeaux Métropole. La reprise en régie de l'assainissement collectif sera quant à elle effective au 1^{er} janvier 2026.

Les actions prévues au codév 6 sont essentiellement de 2 ordres :

- Des études hydrauliques, de travaux d'extension ou rénovation du réseau
- des études et travaux de réhabilitation des digues et de lutte contre les inondations

- Habitat, logement et renouvellement urbain (120 fiches pour un montant de 197M€) :

Les actions relatives aux différents PRU représentent 50 fiches pour un investissement estimé de 105M€ ; plus de la moitié de ces fiches prévoient la réalisation de travaux :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------|
| - Bassens Quartier de l'Avenir, | - Floirac Dravemont |
| - Bordeaux-Cenon-Floirac Joliot Curie | - Lormont Carriet |
| - Bordeaux Les Aubiers | - Mérignac Yser |
| - Bordeaux Grand Parc | - Pessac Saige |
| - Cenon Palmer Saraillère 8 Mai 45 | - Talence Thouars |

Le Règlement d'Intervention « Groupes scolaires » permet de soutenir 23 projets communaux sur 13 communes, pour un montant estimé de 28M€.

Le règlement d'intervention Politique de la ville permet quant à lui de soutenir des projets d'équipements communaux de proximité dans les quartiers relevant de la géographie prioritaire : 19 projets sont recensés.

Enfin, Bordeaux Métropole met en place des actions spécifiques permettant d'améliorer la qualité des logements dans le cadre de POPAC métropolitains (Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété) sur les communes du Bouscat, Bordeaux, Cenon, Floirac et Mérignac.

- La mobilité (152 fiches – 309 M€)

Le schéma des mobilités «une réponse adaptée à chaque territoire» a été adopté par le conseil métropolitain le 23 septembre 2021. Ses objectifs sont : promouvoir des déplacements qui facilitent le quotidien des habitants, mieux desservir en transports en commun les 28 communes et leurs populations, renforcer les liaisons entre la rive droite et la rive gauche, miser sur la multimodalité, favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture, développer une offre adaptée à chacun quel que soit son lieu de résidence...Il se décline autour de 5 enjeux stratégiques majeurs des mobilités :

- Décongestionner le territoire métropolitain
- Fluidifier les liaisons Rive-droite / Rive-gauche
- Offrir des alternatives attractives aux liaisons métropole/ hors-métropoles
- Décarboner les mobilités
- Favoriser une nouvelle gouvernance

On compte 77 fiches relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Direction Générale de la Mobilité, représentant un investissement sur ce contrat de 237M€, notamment :

- les projets structurants en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle délégation de service public des transports 2023-2030 : le développement des 7 lignes de bus express (100km), la liaison Pont à Pont
- des projets structurants de franchissement vélo (passerelles) ou d'équipements (dépôts bus, gare routière, PEM)
- le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques
- la révision des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
- le déploiement de stationnements vélo, pompes et stations de réparation

A cela s'ajoutent les actions pilotées par les Pôles Territoriaux, mettant en œuvre les orientations de la stratégie Mobilité.

Parmi les actions emblématiques de ce contrat figurent :

- *Plan marche :*

Le Plan Marche comporte 2 volets :

- Un soutien aux opérations communes visant à désencombrer les trottoirs : une enveloppe spécifique de 19M€ est dédiée à ce fonds qui finance les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et télécom, la suppression de potelets ou autres équipements gênants pour la marche, et la mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite
- Apaisement et écomobilité scolaire : Bordeaux Métropole accompagne les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied autour des écoles : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles...
- *Le déploiement du Réseau REVE*

Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un projet phare du 3^{ème} plan vélo métropolitain. Il

consiste en la création de 14 itinéraires (275km) répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.

Ce plan rentre dans une phase opérationnelle pour les lignes 3, 4, 5 et 11 prévues dès le début de ce contrat.

- Nature – Environnement (186 fiches - 76M€)

Les espaces naturels ou verts recouvrent la moitié du territoire métropolitain : une ressource à protéger. Bordeaux Métropole mène ou soutient ainsi des actions de valorisation, et de préservation, mais aussi des actions de renaturation et de protection de la biodiversité. Les fiches actions liées à la nature, à l'agriculture et à la biodiversité sont au nombre de 173, représentant un montant de dépenses prévisionnel de 94M€ (certaines fiches relevant d'autres thématiques que Nature-Environnement, telles que l'aménagement), soit près de 3 fois plus qu'à la précédente génération.

Parmi ces fiches on trouve des projets d'envergure emblématiques pilotés par la Métropole, mais aussi le soutien aux projets communaux, à travers le règlement d'intervention Nature-Agriculture.

- *Les projets métropolitains*

Officiellement créé depuis septembre 2021 et couvrant 6 000 ha répartis sur 9 communes du nord de l'agglomération, le Parc des Jalles est le premier parc naturel et agricole au cœur de la métropole. Il a vocation à préserver, aménager et valoriser cet immense patrimoine naturel, agricole, bâti et paysager, traversé par les Jalles.

Dans le cadre du programme LIFE Biodiver'Cité, Bordeaux Métropole porte des actions de préservation de la biodiversité vis à vis de la pollution lumineuse sur 4 sites d'importance écologique.

Bordeaux Métropole porte aussi plusieurs actions spécifiques, permettant notamment de mesurer et réduire l'impact du bruit ou d'accompagner les communes en zone inondable.

Bordeaux Métropole a initié en 2020 un programme de plantation d'1 million d'arbres dans le cadre de son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre la perte de biodiversité, les pollutions et les nuisances et pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Il s'agit d'une opération de végétalisation de grande envergure ; 363 800 arbres et arbustes ont été plantés depuis 2020 par divers acteurs du territoire. Les communes sont accompagnées dans leurs initiatives par un règlement d'intervention.

En complément, dans la continuité du plan paysage conçu par Michel Pena, il est proposé d'étudier la création d'une « liaison organique » densément arborée s'appuyant sur les rues contournant le centre de la métropole en rive gauche au-delà des boulevards.

- *Le règlement d'intervention Nature-Agriculture*

Dans le cadre du règlement d'intervention Nature-Agriculture, la Métropole accompagne ou finance les communes pour la réalisation de 123 projets, représentant un montant de 17 M€. En complément des traditionnelles aides à la création ou à l'aménagement de parcs communaux, Bordeaux Métropole accompagne les communes dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique en finançant de nombreuses opérations de désimperméabilisation et de végétalisation.

27 des 28 communes ont sollicité le soutien de la métropole pour un ou plusieurs projets éligibles à ce règlement d'intervention.

- Economie – Tourisme (100 fiches - 47M€)

Les Opérations d'intérêt métropolitain (OIM) présentent sur de vastes territoires des enjeux majeurs d'aménagement territorial, de transition écologique et de développement économique.

- OIN Bordeaux-Euratlantique : l'une des plus vastes opérations d'intérêt national de France avec plus de 730 ha sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac.
- OIM Bordeaux Aéroport : entourant l'aéroport, le projet s'étend sur 3 371 hectares et sur 3 communes (Mérignac, le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles).
- OIM Bordeaux Inno Campus (BIC) : sur 1500 hectares, ce projet s'étend sur les communes de Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan, Mérignac. Il est également porté par deux universités, l'État, le CHU, le Crous et Domofrance
- OIM Arc Rive Droite : l'opération s'étend sur les 11 communes de la rive droite : Ambarès-et- Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul. Elle se structure autour des filières économiques de la transition écologique et de l'économie sociale et solidaire.

En complément de ces opérations d'envergure, Bordeaux Métropole pilote des projets d'aménagement (AIRE- Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre) et de requalification de zones d'activité et accompagne les communes dans leur stratégie de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ou de l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT).

Enfin, dans le cadre du développement du fleuve comme voie de transport alternative, 17 projets d'études et/ou de création de pontons ont été inscrits au contrat.

- Déchets (23 fiches - 34M€)

Le plan stratégique Déchets 2022-2026 vise à répondre aux objectifs réglementaires de réduction des déchets. Il comprend 41 actions parmi lesquelles plusieurs font l'objet de fiches inscrites en lien avec le développement de solutions de gestion des biodéchets, l'accompagnement des acteurs de la prévention, la création ou la modernisation des centres de recyclage :

- Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité
- Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocitoyens en faveur de la réduction des déchets
- Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux
- Mise en place de centres de ressources mobiles
- Modernisation de centres de recyclage en centres de ressources
- Construction de centres de ressources

- Rayonnement Métropolitain (73 fiches - 71M€)

Ces fiches concernent le soutien de la Métropole dans le cadre des RI Piscine, Sport et soutien aux manifestations culturelles. Elles retracent aussi les actions portées par la Métropole en faveur des équipements culturels et sportifs d'intérêt métropolitain (le stade Pierre-Paul-Bernard à Talence, l'UCPA Aqua stadium à Mérignac, la Maison des Iris à Lormont, le Stade Matmut Atlantique à Bordeaux, l'Arkéa Arena à Floirac, le musée de la Création Franche à Bègles et Carré-Colonnes à Saint-Médard-en-Jalles).

- Energie – Climat (22 fiches – 122M€)

Afin d'accompagner les communes dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique, Bordeaux Métropole a proposé à toutes les communes un ensemble de fiches-actions liées aux grands enjeux de la transition :

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2023-2028 : le PCAET de Bordeaux

Métropole s'organise autour de trois axes, "penser autrement" et "faire autrement" pour "vivre autrement", déclinés en 55 actions. Afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, le plan climat métropolitain met à disposition des communes des outils (formation et accompagnement, comptabilité carbone ...)

- Performance énergie-climat des bâtiments communaux : Bordeaux Métropole accompagne en ingénierie les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal, en phase de diagnostic et ensuite en phase opérationnelle
- Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal : Bordeaux Métropole propose un accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.
- Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions : dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». 3 dispositifs majeurs sont proposés :
 - o Juniors du développement durable (JDD)
 - o Ma Rénov
 - o Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole

En tant qu'autorité compétence en matière de réseaux de chaleur publics, Bordeaux Métropole étudie et déploie des réseaux de chaleur publics : 6 réseaux existent à ce jour et 6 sont en cours d'études et/ou de travaux. Le périmètre des études concerne 19 communes.

Enfin, Bordeaux Métropole achève les travaux de mise en état correct des écoles (13 écoles concernées) avant rétrocession aux communes.

2.3 Le renforcement des moyens des pôles territoriaux pour mener à bien les opérations d'aménagement d'espace public

On note aussi une volumétrie particulièrement importante de fiches relatives aux opérations d'aménagement de l'espace public, aussi bien en études qu'en travaux. Même si les réunions d'arbitrage avec les communes ont permis de prioriser les demandes, de très nombreux projets restent inscrits, dont la moitié en phase travaux, dépassant la capacité à faire actuelle des pôles territoriaux.

Ainsi, 352 fiches actions ont été retenues pour un montant total d'investissement prévisionnel de 576M€, contre 327M€ au titre du CODEV 5. Ce chiffre recouvre de surcroît des réalités différentes, la complexité des opérations étant croissante (ex. préalables fonciers et environnementaux). Parmi les principales opérations à réaliser, on peut citer :

- 45 fiches actions relatives aux différentes OIM pour un montant d'investissement de 45M€ ;
- 32 fiches actions relatives aux PRU pour un montant d'investissement Espaces Publics de 114M€ ;
- 25 fiches actions relatives à des ZAC et PAE pour un montant d'investissement de 48M€ ;
- 1 fiche action relative à la GEMAPI pour 18M€.

Pour évaluer la capacité à faire des pôles territoriaux sur ces nouveaux contrats, la Direction générale des territoires s'est appuyée sur la matrice d'aide au pilotage des activités et des projets (MAPAP) qui avait été présentée au Bureau le 25 mai dernier pour les métiers de la conduite d'opération (services d'aménagement urbain) et sur une évaluation des besoins pour les autres métiers qui contribuent à la réalisation de ces opérations.

Le plan de charge des services d'aménagement urbain a été analysé en prenant en compte l'ensemble des opérations inscrites au FIC et au CODEV, les mêmes équipes intervenant sur ces deux types d'opérations. Cela a permis de calculer les ETP théoriques nécessaires pour couvrir la charge sur la période 2024-2026, à la fois en équipes projet en aménagement urbain (composées d'un chef de projet catégorie A et d'un chargé d'opérations catégorie B) à partir de la MAPAP et en équipes contribuant à la réalisation des opérations (levée des préalables fonciers, maîtrise d'œuvre, gestion administrative et financière des marchés de travaux afférents...).

Les résultats de cette analyse ont été présentés lors du bureau du 28 septembre ; ils font apparaître un besoin total estimé à 24 postes, équivalent à 5,5M€ sur la durée du contrat. Afin d'initier les nouveaux projets qui ont été contractualisés avec les villes, un renforcement de chacun des pôles en équipe projet est nécessaire dès début 2024. Une réflexion sur la répartition entre maîtrise d'ouvrage interne et maîtrise d'ouvrage déléguée pourra aussi être engagée.

2.4 Le financement des contrats

Les actions du contrat de co-développement 2024-2027 représentent des engagements financiers à hauteur de 1 676 450 000€.

Les crédits pour la réalisation de la plupart de ces actions sont déjà inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement de la Métropole, dans les budgets des directions concernées, dans le cadre des autorisations de programme pluriannuelles préalablement votées. Cependant, conformément à la lettre de cadrage présentée le 26 janvier en Bureau, les besoins supplémentaires identifiés à l'issue des négociations pourront mobiliser l'enveloppe complémentaire exceptionnelle de 20M€/an, soit 80M€ sur la durée du contrat, afin de financer des projets nouveaux.

Cette enveloppe pourrait être affectée de la manière suivante :

- Projets Transition écologique : 13,15M€
 - o Programme 1 million d'arbres : Liaison organique ouest et Etudes des sites d'activation : 2M€
 - o Performance énergétique du patrimoine communal : 4M€
 - o Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal : 2M€
 - o Ecologie Industrielle Territoire Rive Droite : 152 000€
 - o RI Nature : 5M€
- Projets Espaces publics : 40,15M€
 - o Voirie Intercommunale : 20M€
 - o Aménagements cyclables : 13,5M€
 - o Voirie de proximité : 800 000€
 - o Implantation d'entreprises : 350 000€
 - o Ingénierie : 5,5M€
- Projets Mobilité : 12,4M€
 - o Franchissement modes doux de la Rcade Sud : 12M€
 - o Travaux Rue Galliéni : 400 000€
- Projets Préservation des biens communs : Restauration des Jalles Rive Droite 12M€
- Projets Habitant/Habitat : 2,4M€ (PRU Thouars et Planétarium)

Les crédits de paiement nécessaires seront inscrits au fur et à mesure des besoins des directions, en fonction de l'avancement des projets.

3- Mise en œuvre et vie des contrats

A la suite de l'approbation de cette délibération par le conseil métropolitain, les communes devront adopter à leur tour leur contrat de co-développement 2024-2027 en conseil municipal.

Des revues de contrats seront ensuite organisées 2 fois par an afin de permettre le suivi des engagements pris. Il est ainsi prévu de programmer la première revue en mai/juin prochain. Sera également présenté lors de cette revue le bilan communal du contrat de co-développement 5. Un rapport en bureau présentant un bilan général des contrats de co-développement 2021-2023 sera également proposé.

La substitution est possible à tout moment de la vie du contrat, à la demande des communes ou sur proposition de la Métropole en cas d'évolution majeure d'un projet métropolitain.

Ainsi, toute action nouvelle demandée devra s'accompagner d'une substitution avec une action d'ampleur équivalente et de même niveau d'enjeu (communal, intercommunal et métropolitain). Ne peuvent être substituées que des fiches non démarrées ou dont la mise en œuvre opérationnelle est arrêtée, sans possibilité de reprise au cours du contrat. Les fiches impactant plusieurs communes ne peuvent être substituées qu'à la demande de l'ensemble des communes concernées. Les actions génériques proposées par la Métropole aux communes ne peuvent quant à elles pas être substituées. La capacité à faire des services sera aussi prise en compte pour le traitement et l'instruction des demandes.

Les éventuels surcoûts mineurs des projets, quand ils sont liés à des problématiques techniques nouvelles ou au résultat des appels d'offres, sont pris en charge par le budget métropolitain, sans recours à une substitution. Parallèlement, la diminution du coût d'un projet, soit pour cause de diminution de la volumétrie du projet, soit pour cause de retard de réalisation, ne permet pas à une commune de demander une substitution, les contrats de co-développement reposant sur une logique de projet et non d'enveloppe.

Dans la mesure du possible, les avenants seront traités annuellement lors d'une délibération récapitulative en fin d'année, ce qui n'empêchera pas la mise en œuvre de la substitution préalablement, dès lors qu'elle aura été instruite et validée par la Métropole.

Des avenants, permettant d'intégrer d'éventuelles évolutions des domaines d'intervention de la Métropole, pourront aussi être proposés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la lettre de cadrage de l'élaboration des contrats de co-développement 2024-2027 présentée en bureau métropolitain du 26 janvier 2023,

VU le rapport présenté en bureau du 28 septembre 2023,

VU le portefeuille d'actions des 28 contrats de co-développement 2024-2027,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que ce dernier est conforme au cadrage financier et aux objectifs partagés

métropolitains et communaux,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer chacun des 28 contrats de co-développement 2024-2027.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent aux contrats de co-développement 2024-2027, et notamment les conventions de versement de subvention, dans la limite des montants prévus par les contrats.

Article 3 : d'autoriser l'engagement des études et des travaux prévus par les fiches action, dans la limite des montants prévisionnels inscrits aux contrats.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur GUILLEMIN, Monsieur LAMARQUE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte TERRAZA

Sommaire

Préambule	3
Article 1 : Objet du contrat	5
Article 2 : Modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat	6
Article 3 : Les objectifs de Bordeaux Métropole et leur déclinaison opérationnelle 2024-2027	11
Article 4 : Projets et perspectives CODEV 6 de la commune	33
Annexes	
Annexe 1 : Tableau récapitulatif des actions par niveau d'enjeu	00
Annexe 2 : Fiches action	00

Préambule

Le contrat de co-développement est un outil de convergence de l'action de Bordeaux Métropole et de la commune sur son territoire, qui se traduit par des engagements réciproques et négociés. La démarche de co-développement, initiée en 2009, est aujourd'hui structurante et incontournable dans les relations entre Bordeaux Métropole et les communes. Elle a démontré son efficacité dans la mise en œuvre des ambitions par un développement équilibré du territoire, en permettant la déclinaison des politiques métropolitaines en feuille de route pluriannuelle, opérationnelle et concertée.

La métropole bordelaise possède un cadre de vie privilégié que dessinent une nature et un patrimoine remarquables. Elle doit aussi faire face aux défis majeurs de la transition écologique, de l'adaptation au changement climatique et de la résilience du territoire. Ces défis incitent à inventer de nouveaux modes de vivre-ensemble, de nouvelles façons d'habiter la ville, de vivre les espaces naturels et de préserver voire développer les ressources agricoles, d'y travailler, de s'y déplacer et s'y divertir avec, pour ambition sous-jacente, le maintien d'une haute qualité de vie.

La mobilité, la transition écologique, le logement et le développement économique demeurent les piliers de l'action métropolitaine pour les habitants des 28 communes. Faciliter les déplacements du quotidien, privilégier les énergies renouvelables, développer le territoire et accompagner ses acteurs économiques, produire du logement pour tous, telles sont les ambitions des grands projets pour les années à venir.

Cette nouvelle génération de contrats s'inscrit dans la continuité des actions engagées précédemment, qui se poursuivent, au travers notamment de toutes les actions validées dans le cadre de l'avenant au contrat de co-développement 5. Les contrats 2024-2027 sont très ambitieux, de par leur durée, supérieure à celle des générations précédentes, et de par leurs enjeux, de mise en œuvre opérationnelle de toutes les feuilles de route métropolitaines adoptées entre 2021 et 2023.

Elle est de plus, comme les générations précédentes, le résultat d'un travail fin de co-construction entre Bordeaux Métropole et les communes, qui démontre l'appropriation de cette démarche par l'ensemble des acteurs. Elle repose sur la mobilisation de tous, dans son élaboration ainsi que dans son suivi.

La réussite de la mise en œuvre de cette nouvelle génération réside dans notre capacité à faire avancer les projets communs tout en intégrant les contraintes techniques, réglementaires, juridiques et financières. Le travail de dialogue permanent sera essentiel pour rendre cet outil opérationnel toujours le plus efficient possible.

Entre

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Alain Anziani, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil métropolitain n° 2023-595 en date du 1^{er} décembre 2023,

Et

La commune d'Ambès, représentée par Monsieur Gilbert Dodogaray, son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal n°000/00 en date du 0 mois 2000,

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de préciser les objectifs partagés par Bordeaux Métropole et la commune, sur le territoire de la commune, et de garantir la convergence des actions métropolitaines et communales.

Il vise à accompagner et cadrer les relations entre Bordeaux Métropole et la commune d'Ambès, sur la base d'un partenariat négocié et des engagements réciproques.

Article 2 : Modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat

2.1 – Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 4 ans comprise entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2027.

2.2 – Gouvernance de proximité

Les pôles territoriaux

Les pôles territoriaux permettent la déconcentration des missions assurées par la Métropole, au plus près des territoires.

Ils assurent, parmi d'autres missions, la mise en œuvre de certaines actions des contrats de co-développement. La proximité qu'ils entretiennent avec les acteurs communaux leur permet de disposer d'une bonne connaissance et compréhension des enjeux communaux.

Les 4 pôles territoriaux, rattachés à la Direction générale des territoires (DGT), sont constitués de la manière suivante :

Pôle territorial ouest

Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles et Parempuyre ;

Pôle territorial sud

Bègles, Gradignan, Talence, Pessac et Villenave d'Ornon ;

Pôle territorial rive droite

Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliaç, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul ;

Pôle territorial de Bordeaux

Bordeaux.

Les pôles territoriaux sont structurés autour de cinq directions qui traduisent la volonté de conforter la transversalité dans la gestion des dossiers :

- une Direction du Développement et de l'Aménagement, qui pilote la mise en œuvre à l'échelle de son territoire des politiques de développement et d'aménagement (mobilité, développement économique, projets urbains et d'espaces publics, politique de la ville, autorisation du droit des sols (ADS), foncier...) ;
- une Direction de la Gestion de l'Espace Public, elle-même organisée en services territoriaux chargés d'apporter, au plus près du terrain, les services publics de proximité dans le domaine de l'entretien et de la maintenance de la voirie, des espaces verts et de la propreté urbaine ;

- une Direction Administrative et Financière chargée, pour le compte des communes qui ont mutualisé ces fonctions, de la préparation, de l'exécution et du contrôle budgétaire et de la commande publique ;
- une Direction des Ressources Humaines chargée des activités RH mutualisées pour le compte des communes et déconcentration pour les agents métropolitains.
- une Direction du Pilotage, chargée notamment des fonction budgétaires et RH déconcentrées par Bordeaux Métropole

L'Adjoint(e) au directeur général des territoires, en charge d'un pôle territorial, pilote et garantit la mise en œuvre du contrat de co-développement passé entre Bordeaux Métropole et les communes de son territoire.

La Mission contractualisation

La Mission contractualisation, rattachée à l'adjoint au DG des territoires, en charge de la coordination et du dialogue avec les communes, est en charge du pilotage, de l'animation et du suivi de la démarche de contrats de co-développement.

Elle assure le pilotage et la coordination de la démarche de négociation des contrats en lien avec la Vice-présidente en charge de la Proximité et de la déconcentration de l'action métropolitaine, en transversalité avec l'ensemble des directions générales et services métropolitains et les communes.

Elle est garante de la cohérence de la démarche, du respect du calendrier et du respect des équilibres territoriaux sur le territoire métropolitain.

Un(e) chargé(e) de mission contractualisation assure, en lien étroit avec le(a) référent(e) territorial(e), l'élaboration, la négociation, l'animation et le suivi du contrat de chaque commune de son portefeuille. II/Elle instruit et formalise, en lien avec la direction concernée, les demandes d'évolution des contrats.

II/Elle s'assure, avec le référent territorial, de la bonne exécution du contrat en organisant et en participant deux fois par an aux revues de contrat et en s'assurant de la complétude des éléments par les chefs de projet à cette occasion.

La Mission contractualisation réalise à la fin de chaque génération de contrat de co-développement un bilan qualitatif et financier à l'échelle des 28 contrats.

Le référent territorial

Le référent territorial est l'interlocuteur privilégié de la commune au sein du pôle territorial.

Il a pour mission d'assurer la préparation, l'élaboration et le suivi du contrat, en lien avec la Mission contractualisation.

Il garantit la proximité avec les communes en suivant l'avancement du contrat, en sollicitant les chefs de projet et en faisant remonter les demandes de la commune.

Il est l'animateur du contrat de co-développement.

Le chef de projet

Un chef de projet, appartenant à une direction centrale ou à l'un des quatre pôles territoriaux, est identifié pour chaque action du contrat. Il a la responsabilité du pilotage de l'action et de sa mise en œuvre au sein de la commune. Il assure le suivi de l'avancement du projet de manière directe auprès de la commune et rend compte au référent et à la Mission contractualisation dans le cadre des 2 revues de contrats annuelles.

Il est garant du respect des engagements métropolitains et du calendrier de déroulement de l'action inscrits dans le contrat ainsi que du respect de l'enveloppe budgétaire allouée à l'action. Lors de chaque préparation budgétaire annuelle, il est chargé de demander à son directeur administratif et financier les crédits nécessaires à la réalisation du projet.

2.3 – Financement

Les nouvelles actions proposées pour cette nouvelle génération de contrats ont été définies en cohérence avec les opérations inscrites au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de Bordeaux Métropole et des communes. Ce dernier intègre une logique de gestion de ses investissements en autorisation de programme et crédits de paiement, qui permet de conforter un niveau d'engagement pluriannuel sur la durée des projets et d'un vote budgétaire au regard du strict besoin annuel et dans le respect des plafonds annuels des dépenses d'investissement.

L'action de la Métropole sur le territoire est continue. Les grands projets structurants se déploient ainsi sur plusieurs générations de contrats, aussi des actions sont logiquement poursuivies et reconduites d'un contrat à l'autre. Le report d'une action sur plusieurs contrats ne traduit donc pas nécessairement le non-respect d'engagements pris mais bien la continuité de l'action publique.

Ainsi, les contrats de co-développement de 6ème génération sont composés :

- d'une part, d'actions en cours de réalisation des contrats précédents dénommées « coup-partis ». Ces fiches actions ont été réinscrites automatiquement dans les contrats 2024-2027,
- et d'autre part, de nouvelles actions retenues notamment au regard de leur opportunité, de leur niveau de priorisation par la Métropole et la commune, de la maturité et faisabilité du projet.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions validées, lorsqu'ils n'étaient pas prévus au PPI de Bordeaux Métropole, seront inscrits au PPI suite à l'adoption des contrats, conformément aux engagements pris.

Les contrats 2024-2027 ont été élaborés en complémentarité avec les actions relevant du Fonds d'intérêt communal (FIC) qui pourra participer au co-financement de certains projets inscrits aux contrats.

Conformément à la délibération n° 2020/569 du 18 décembre 2020 relative au FIC 2021-2026, les études et travaux sur les voies de catégories 3 et 4 ne relèvent pas des contrats de co-développement.

Il en est de même pour les travaux d'assainissement eaux pluviales d'enjeu local, ainsi que les études opérationnelles, acquisitions foncières ou libérations d'emprises s'y rapportant.

Le FIC contribue également au financement des opérations d'aménagement (ZAC, PAE...) à hauteur de 20 %, et à hauteur de 5% pour les opérations Politique de la ville (conventionnement Agence nationale pour la rénovation urbaine et Projet de renouvellement urbain) pour l'ensemble des communes.

2.4 – Modalités de mise en œuvre du contrat

Chacune des actions inscrites au contrat sera mise en œuvre conformément aux processus décisionnels de Bordeaux Métropole et aux règles qui régissent l'attribution des aides de la Métropole aux communes et partenaires : jalons décisionnels des projets, dépôt d'un dossier formalisé de demande pour les subventions, délibérations et conventions pour l'attribution de fonds de concours si nécessaire, respect des règlements d'intervention et délibérations cadre et plus généralement dans le

respect des compétences détenues par ses organes de décision et dans les limites fixées par les modalités de financement du contrat.

2.5 – Suivi et adaptation du contrat

Les revues de contrat

Le pilotage du suivi des contrats se fait par la tenue de 2 revues de contrat par an en commune, préparées et animées par les référents territoriaux et la Mission contractualisation, afin de rendre compte aux villes et aux élus de l'avancée des contrats et des engagements pris et d'échanger sur les projets sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le principe de substitution

Le principe de substitution de fiches-actions, outil majeur de l'adaptabilité et de la vie du contrat, est maintenu.

Ainsi, toute action nouvelle demandée par une commune en cours de contrat devra s'accompagner d'une substitution avec une action d'ampleur équivalente et de même niveau d'enjeu.

Ne peuvent être substituées que des fiches non démarrées ou dont la mise en œuvre opérationnelle est arrêtée, sans possibilité de reprise au cours du contrat. Les actions dont le niveau d'enjeu est métropolitain ne peuvent faire l'objet de substitution à la demande des Villes. Les fiches impactant plusieurs communes ne peuvent être substituées qu'à la demande de l'ensemble des communes concernées. Les actions génériques proposées par la Métropole aux communes ne peuvent quant à elles pas être substituées.

Le coût du projet ainsi que la capacité à faire des services seront prises en compte pour le traitement et l'instruction des demandes.

Les éventuels surcoûts mineurs des projets, quand ils sont liés à des problématiques techniques nouvelles ou au résultat des appels d'offres, sont pris en charge par le budget métropolitain, sans recours à une substitution. Parallèlement, la diminution du coût d'un projet, soit pour cause de diminution de la volumétrie du projet, soit pour cause de retard de réalisation, ne permet pas à une commune de demander une substitution, les contrats de co-développement reposant sur une logique de projet et non d'enveloppe.

Ces adaptations sont suivies et gérées par la Mission contractualisation avec les communes en lien avec les directions de projet concernées et les référents territoriaux.

Les avenants thématiques

Toute feuille de route, stratégie métropolitaine ou nouveau règlement d'intervention qui feraient l'objet d'une approbation postérieure au vote des contrats de co-développement seront intégrés par voie d'avenant annuel général (pour l'ensemble des 28 communes) :

- Intégration de toutes les nouvelles actions proposées par la Métropole qui découleraient de ces feuilles de route ou règlements d'intervention ;
- Modification de fiches, le cas échéant, pour les mettre en conformité avec les orientations retenues.

Un avenant en 2026 permettra quant à lui d'adapter les contrats en cours aux projets des nouveaux exécutifs et de lancer des études de programmation relatives à de nouveaux projets.

Les éventuelles substitutions demandées par les communes en cours de contrat seront traitées annuellement pour l'ensemble des communes concernées en fin d'année pour la partie administrative (formalisation de l'avenant + délibération métropolitaine).

Article 3 : Les objectifs de Bordeaux Métropole et leur déclinaison opérationnelle 2024-2027

Le projet métropolitain adopté pour la période 2020-2026 se décline selon 6 axes stratégiques :

1. Transition écologique : s'engager pour le climat et la qualité de vie de ses habitants
2. Des mobilités pour améliorer la qualité des déplacements
3. Privilégier l'habitant autant que l'habitat
4. Soutenir le développement économique et favoriser la création d'emplois locaux et pérennes
5. Une métropole des services publics pour la préservation des biens communs
6. Une métropole plus démocratique développant la cohérence territoriale

Il constitue la feuille de route des grands chantiers prioritaires, tracée pour les directions et les services de Bordeaux Métropole, avec l'ambition de renforcer la transversalité, l'expérimentation et l'innovation dans les politiques métropolitaines pour faire face aux défis économiques, écologiques et sociaux qui sont devant nous.

Depuis le début de ce mandat, de nombreuses feuilles de route ont ainsi été élaborées en vue de permettre la mise en œuvre opérationnelle de ces ambitions : schéma des mobilités, plan climat, rénovation énergétique des logements, schéma de développement économique, Projet alimentaire de territoire (PAT), 3^{ème} Plan Vélo, Plan Marche, Schéma des équipements fluviaux, assises du logement, plan de prévention et de valorisation des déchets, économie sociale et solidaire (ESS), ambitions numériques, développement des énergies renouvelables...

Si certaines réalisations sont en cours d'achèvement, de nombreux chantiers restent à poursuivre ou à lancer ; les fiches actions inscrites au présent contrat de co-développement retracent des grandes orientations des politiques publiques et permettent de retracer l'action de la Métropole sur le territoire des communes.

Gestion des déchets

Le plan stratégique Déchets 2022-2026 vise à faire changer de regard sur les déchets car ce sont avant tout des ressources, aussi bien de matières premières pour le recyclage que d'énergie. Ce plan ambitieux répond aux objectifs réglementaires de réduction des déchets (-15% de déchets ménagers et assimilés d'ici à 2030, 65 % de valorisation matière des déchets). Il comprend 41 actions orientées prioritairement sur 4 gisements : les restes alimentaires, les emballages et plastiques, les végétaux et le tout-venant qui peut avoir une seconde vie. Parmi elles, plusieurs projets sont particulièrement structurants : l'extension des consignes de tri depuis le 01/01/2023, le développement de solution de gestion des biodéchets apportés à chaque usager (compostage et apport volontaire), l'accompagnement des acteurs de la prévention, la modernisation les centres de recyclage avec le développement d'un réseau de centres de ressources et de centres mobiles en proximité, et enfin l'ajustement de la fréquence de collecte des bacs des ordures ménagères résiduelles.

Pour concrétiser ces politiques métropolitaines sur le territoire et en complément des fiches actions inscrites au contrat, des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre ou des marchés sont mis à disposition des communes :

Action	Descriptif
Densification des points d'apport du verre Service collecte Zone sud	Bordeaux Métropole poursuit son action de densification des points d'apports du verre avec l'objectif d'une colonne pour 500 habitants. Les implantations des mobiliers d'apports volontaires seront à déterminer en concertation avec la commune.

Action climatique et transition énergétique

Le projet de mandature 2020-2026 s'articule autour d'une métropole écologique, solidaire et innovante qui s'exprime dans le projet de transition. Ce dernier place l'urgence écologique et sociale au cœur toutes les politiques et de tous les projets métropolitains. Des grandes orientations sont définies, des expérimentations sont mises en avant et un pilotage est réalisé autour de 18 indicateurs clés. Sa démarche transversale et innovante a permis à Bordeaux Métropole d'être retenue parmi les 9 lauréats français d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) européen pour 100 villes s'engageant à tendre vers l'objectif d'être climatiquement neutres et intelligentes à horizon 2030.

Plan climat métropolitain 2023-2028

Pour répondre à la fois à l'obligation réglementaire mais aussi aux nouveaux défis climatiques, Bordeaux Métropole a révisé en 2022 son "Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2023-2028", avec de grandes ambitions pour le territoire métropolitain :

- Arriver à la neutralité carbone en 2050 avec le choix de mesurer, en plus des émissions directes de gaz à effet de serre, l'empreinte carbone du territoire, soit également les émissions indirectes. Cela correspond à une division des émissions par un facteur 6 par rapport à l'empreinte de 1990 ;
- Faire de la Métropole un territoire à énergie positive à horizon 2050, avec, entre autres, l'accélération de la baisse des consommations d'énergie et l'accroissement de la production d'énergies renouvelables locales ;
- Continuer le développement du territoire pour le rendre encore plus résilient face au changement climatique ;

- Continuer les efforts d'amélioration de la qualité de l'air, pour tendre vers une forte réduction des polluants atmosphériques ;
- Initier l'animation d'une gouvernance territoriale, qui permette d'engager l'ensemble des utilisateurs du territoire dans l'atteinte des objectifs du PCAET.

Ce nouveau plan climat s'organise autour de trois axes : "penser autrement" et "faire autrement" pour "vivre autrement", déclinés en 55 actions (création d'une coopérative carbone, offres d'accompagnement pour les communes, élaboration d'une comptabilité carbone, stratégie "air" avec entre autres la ZFE-m - Zone à Faibles Emissions mobilité...) dans le cadre d'une gouvernance participative en conférant un rôle particulier aux communes. Une fiche-action dédiée à ce Plan permettra de donner aux communes des informations sur son avancée et sur leur contribution.

Métropole à vivre et métropole rafraîchissante

Dans le cadre du projet de transition métropolitain et du Plan climat, la Métropole a lancé plusieurs démarches destinées à activer des leviers pour bâtir une métropole en mesure de répondre aux nouveaux enjeux liés à la fabrique de la ville et notamment aux enjeux climatiques.

La démarche "Métropole à vivre" vise à créer une dynamique collective (conférences, table-rondes, ateliers thématiques...) autour de trois enjeux : "des espaces publics à vivre", "un territoire à habiter" et "un territoire vivant". Il s'agit d'un temps d'ouverture pour s'inspirer d'autres manières de faire l'action publique, entraînant administration, élu.e.s et citoyen.nes afin de répondre à un contexte en constante mutation. Un manifeste fera la synthèse des contributions, rassemblées sous le prisme de l'opérationnalité.

La démarche « Métropole rafraîchissante », consiste pour sa part en une programmation transversale au service du rafraîchissement pour accélérer les plans d'action de court et de long terme (lutte contre les ICU, création d'oasis urbains, gestion des risques et anticipation...) et valoriser toutes les expérimentations et initiatives déjà menées sur les territoires.

Pour concrétiser ces politiques métropolitaines sur le territoire et en complément des fiches actions inscrites au contrat, des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre ou des marchés sont mis à disposition des communes :

Action	Descriptif
Pic de pollution de l'air Service Santé et résilience	Toutes les communes Bordeaux Métropole travaille sur la mise en œuvre d'un dispositif de gestion de crise, en cas de pic de pollution de l'air, en coordination avec la Préfecture, les communes et les acteurs économiques : amélioration de la diffusion de l'information aux citoyens, définition d'actions opérationnelles visant à réduire les émissions de pollution lors de ces pics, ou l'exposition des personnes fragiles et mise en œuvre d'une communication de crise.

Réseaux des acteurs du développement durable	Toutes les communes Cette fiche regroupe 5 réseaux d'échanges sur les enjeux de transition énergétique et écologique : • Le « Club développement durable des communes », dédié aux chargés de mission Développement Durable dans les communes (<i>Service en charge : Service Animation du territoire – Direction Animation des transitions</i>) • « Territoires en transitions », dédié aux élus délégués aux enjeux de développement durable dans les communes (<i>Service en charge : Service Animation du territoire – Direction Animation des transitions</i>). • Le « Conseil agricole et alimentaire », un espace multi-acteur dédié à l'agriculture et l'alimentation durable (<i>Service en charge : Direction de la Nature</i>) • Le « Réseau des élus santé », destiné aux élus en charge du sujet santé dans les communes (<i>Service en charge : Service Santé et Résilience – Direction Animation des transitions</i>) • Et enfin le « Réseau des lieux ressources du développement durable », visant le partage d'expérience sur la mobilisation écocitoyenne (<i>Service en charge : Service Accompagnement des publics – Direction Animation des transitions</i>)
--	---

Valorisation et préservation des espaces naturels

Le règlement d'intervention Nature- Agriculture

Afin d'intensifier la dynamique de mise en valeur, de préservation et de développement de la biodiversité et des espaces naturels, de développer une agriculture et une alimentation durables sur le territoire métropolitain et de s'inscrire dans une logique d'aménagement durable pour une Métropole écologique, le dispositif d'aide Nature-Agriculture-Alimentation vise à soutenir, les actions de compétence communale répondant en particulier aux enjeux suivants :

- Protection, restauration et valorisation des espaces naturels et agricoles de qualité,
- Contribution à la préservation et au développement d'une trame verte et bleue fonctionnelle,
- Développement d'une agricultures durables et d'une alimentation saine, locale et de qualité,
- Sensibilisation du grand public aux enjeux et dynamiques de la nature, de la biodiversité, de l'agriculture, et d'une alimentation, saine, locale et durable
- Développement de la forêt métropolitaine.

Le règlement d'intervention Nature-Agriculture a été adopté en mars 2018 et prévoit notamment le financement d'opérations qui entrent dans les objectifs cités ci-dessus. Chaque commune peut y prétendre à hauteur de 350 000€ par an dans la limite de ce qui sera retenu dans le contrat de co-développement.

Le règlement d'intervention Plantons 1 million d'arbres

En adoptant son programme de plantation « 1 million d'arbres » Bordeaux Métropole a décidé de mobiliser tous ses moyens, outils et compétences pour atteindre cet objectif sur la période 2020-2030. Il s'agit ainsi de préserver la biodiversité, de s'adapter au réchauffement climatique, d'améliorer le cadre de vie des citoyens, ou de renforcer la trame alimentaire locale. Au-delà du chiffre, l'ambition est celle de faire de la métropole un territoire plus agréable à vivre et plus résilient. C'est un programme stratégique en conduisant à repenser l'aménagement du territoire, un programme transversal en

intégrant tous les projets et tous les domaines d'action de Bordeaux Métropole mais aussi un programme multipartenarial car il cherche à mobiliser tous les acteurs du territoire, publics, privés, les entreprises et les citoyens... Bordeaux Métropole conduira de nombreuses actions eu égard à ses compétences notamment en aménagement et accompagnera tous les acteurs qui prendront leur part dans ce programme et soutiendra dans ce cadre de manière particulièrement marquée l'action des communes.

Pour gagner en simplicité et en efficacité, il est proposé dans le règlement d'intervention 1 million d'arbres un système d'aide forfaitaire par arbre planté, avec un nombre minimum de végétaux et comprenant l'ensemble des dépenses liées à la plantation. Ce soutien s'inscrit dans le cadre juridico-financier des fonds de concours. Comme ces derniers le soutien de Bordeaux Métropole est de 50% maximum du montant HT de la dépense éligible.

Territoire engagé pour la nature

Le territoire de Bordeaux Métropole représente 58 000 ha dont 51 % sont classés au PLUi en espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette proportion traduit la forte sensibilité environnementale et la grande richesse écologique de Bordeaux Métropole. En effet, sont présents :

- 6 sites Natura 2000 (dont 2 fleuves remarquables que sont la Garonne et la Dordogne),
- De nombreux ENS, 12 ZNIEFF de type 1 et type 2, et une réserve naturelle nationale,
- 1 285 espèces de flore et 551 espèces de faune (dont au total 65 espèces à fort enjeu écologique),
- Une grande superficie de zones humides, de landes et de prairies,
- 15 293 ha d'espaces forestiers et plus de 150 parcs urbains publics.

À cette richesse écologique et naturelle se rajoutent des espaces agricoles et un réseau hydrographique très conséquent, composé de cours d'eau entre fleuves et bassins versants.

L'action de Bordeaux Métropole se traduit par l'étude et la mise en œuvre de projets d'aménagement d'espaces naturels, agricoles et forestiers tels que :

- Site de Peychaud
- Parc aux Angéliques
- Brazzaligne
- Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des jalles

Stratégie Biodiver'Cité 2021-2026

Bordeaux Métropole porte l'ambition d'une métropole nature, écologique et durable au travers de sa stratégie Biodiver'Cité, dont les objectifs sont de :

- Stopper la perte de biodiversité,
- Préserver les sites à forts enjeux écologiques,
- Lutter contre l'érosion des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Développer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement,
- Valoriser les espaces forestiers,
- Renforcer les trames vertes et bleues fonctionnelles.

La nature est un bien commun, elle doit être partout et au service de tous. Elle doit être au cœur des pratiques et des projets d'aménagement et de développement. Elle doit être le socle de tout projet et elle doit faire projet de territoire, dans une démarche de conciliation et de dialogue permanent avec l'ensemble des politiques publiques et des acteurs du territoire métropolitain.

La stratégie Biodiver'Cité de Bordeaux métropole 2021-2026 comprend 4 grands axes et se décline en 27 actions et 49 fiches :

- Axe 1 : Suivre l'état de la biodiversité du territoire
- Axe 2 : Préserver et restaurer les milieux naturels
- Axe 3 : Faire de la nature urbaine un élément de la trame verte et bleue
- Axe 4 : Sensibiliser le grand public, les élus et les acteurs du territoire

Le projet alimentaire territorial

Bordeaux Métropole a adopté en 2022 sa Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire (SRAA) dans un contexte où la production agricole et alimentaire actuelle dans la métropole n'est pas suffisante, où les habitants n'ont pas à tous accès à une alimentation de qualité, saine et durable. Douze objectifs stratégiques ont été fixés à horizon 2030 pour assurer la sécurité alimentaire du territoire et répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de demain. Pour son programme d'action, Bordeaux Métropole a obtenu auprès du ministère de l'agriculture la labellisation de « Projet alimentaire territorial » (PAT).

La gouvernance du PAT implique de nombreux acteurs du territoire (privés, associatifs, institutionnels) mobilisés dans le cadre du Conseil Agricole et Alimentaire, reconnu comme une instance unique en Europe. L'atteinte des objectifs du Projet Alimentaire de Territoire de Bordeaux Métropole passe notamment par une accélération des projets d'agriculture urbaine et péri-urbaine sur la métropole. Pour cela elle dispose de 2 leviers essentiels qui se déclinent en partie dans les contrats de co-développement : la protection du foncier agricole d'une part et le soutien financier et technique des acteurs locaux d'autre part.

Pour concrétiser ces politiques métropolitaines sur le territoire et en complément des fiches actions inscrites au contrat, des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre ou des marchés sont mis à disposition des communes :

Action	Descriptif
Expertise bruit Service Expertise Nature Vulnérabilité et Aménagement durable	Toutes les communes La métropole se propose d'accompagner les communes sur le volet nuisances sonores de leurs projets d'aménagement ou de construction dans un objectif d'exemplarité. Il s'agit de proposer un appui pour prendre en compte de manière préventive la gêne occasionnée par les infrastructures de transport dont le projet serait riverain. Cette expertise s'applique préférentiellement dans les secteurs identifiés comme zones à enjeu de bruit annexées au plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain. L'expertise acoustique peut prendre plusieurs formes selon les besoins exprimés : études acoustiques avec recommandations, aide à l'écriture, à l'analyse du volet bruit des marchés publics, concertations publiques par exemple.
Solutions fondées sur la nature Mission Nature en ville	Toutes les communes Bordeaux Métropole accompagne les communes dans leur conduite de projets de construction ou d'aménagement publics à travers une démarche dite « solutions fondées sur la nature ». Il s'agit de programmer, concevoir, réaliser et faire vivre des parties d'aménagement qui s'appuient sur les services rendus par la nature pour maîtriser les vulnérabilités du projet.

	Toutes les communes La Dynamique des jardins partagés est accompagnée par Bordeaux Métropole via la mobilisation de prestataires recrutés dans le cadre de marchés publics. Les communes, les collectifs d'habitants et les bailleurs peuvent être accompagnés pour la création de nouveaux jardins collectifs (constitution du groupe, gouvernance, création de l'association, dessin du jardin et création du jardin partagé) et pour des animations / ateliers permettant aux jardins existants de se perfectionner, d'approfondir un sujet ou de prendre un nouvel élan. La Métropole finance l'accompagnement et le demandeur (commune, bailleur...) finance l'investissement (terre, clôture, arrivée d'eau, cabane...). Pour démarrer un accompagnement, il faut au préalable réunir 3 éléments : un site de jardinage, un noyau de jardiniers motivés et un accès à l'eau.
Accompagnement à la création et l'animation de jardins partagés Mission Nature en ville	
Faire vivre les territoires inondables Service Expertise nature vulnérabilité et aménagement durable	Toutes les communes Bordeaux Métropole met à la disposition des communes une expertise (urbanistes et hydrauliciens) en faveur de la valorisation des secteurs inondables. Elle accompagne les porteurs de projets de construction, aménagement ou valorisation des secteurs en zone inondable. Cette expertise peut prendre plusieurs formes en fonction des besoins exprimés : études urbaines en zone inondable et recommandations, accompagnement dépôt d'ADS en secteur inondable, sensibilisation usagers, ...
PEANP des Jalles Service Valorisation du patrimoine naturel paysager et agricole	Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc Le programme d'action du PEANP des Jalles concerne 6 communes sur 785 ha ; le budget global (1 800 000 euros) doit donc être réparti entre toutes, mais aussi avec Bordeaux Métropole lorsque les actions réalisées seront métropolitaines. Le plan d'action du PEANP des Jalles a été validé en 2015 pour une durée de 10 ans (2015-2025) par le comité de pilotage du PEANP. L'objectif premier est la vocation maraîchère de cette zone, mais le but est également d'intégrer la protection de la biodiversité de manière transversale. Les actions du programme s'inscrivent dans 9 objectifs : 1. Optimiser la gestion et le fonctionnement du réseau hydrographique 2. Installer des maraichers – volet foncier 3. Installer des maraichers sur le PEANP 4. Améliorer les conditions d'exploitations 5. Lutter contre les espèces nuisibles 6. Accompagner les projets en circuits courts 7. Préserver les habitats sensibles et les continuités naturelles 8. Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau des Jalles 9. Animer et promouvoir le site

Parc des Jalles Service Valorisation du patrimoine naturel paysager et agricole	<i>Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre, Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc</i> Le programme d'actions de l'OAIM s'articule autour de 4 axes d'intervention : • un territoire d'eau : placer l'eau au cœur du projet de territoire ; • un territoire productif : cultiver l'initiative locale pour renforcer son rayonnement ; • un territoire écologique : prendre soin de ce territoire pour un gain écologique global ; • un territoire vivant à découvrir, convivial et respectueux des multiusages qui s'y exercent. L'Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) permet à Bordeaux Métropole d'agir en maîtrise d'ouvrage pour la valorisation des espaces naturels et agricoles du Parc des Jalles, en partenariat avec l'ensembles des communes et des acteurs institutionnels et économiques concernés.
Restauration écologique des Marais de Peychaud Service Valorisation du patrimoine naturel paysager et agricole	<i>Ambarès-et-Lagrave</i> Les marais de Peychaud occupent une surface de 200 ha. Il s'agit d'une zone humide dégradée par de nombreuses années de cultures céréalières. L'objectif est de restaurer le rôle écologique de ces parcelles tout en permettant la mise en place d'une activité agricole pérenne et adaptée aux enjeux environnementaux. La restauration consistera en la transition vers des cultures mixtes bioénergétiques et adaptées au changement global et permettant un retour de la biodiversité et de zones humides. Une zone de 20 ha dédiée à la biodiversité vient compléter ce projet.
Animation Natura 2000 Service Valorisation du patrimoine naturel paysager et agricole	<i>Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Le Taillan-Médoc</i> Natura 2000 est un ensemble de sites naturels et agricoles, identifiés au niveau européen pour la rareté ou la fragilité des espèces et des habitats qu'ils abritent. En 2012, Bordeaux Métropole s'est vu confier l'animation du site Natura 2000 du « Réseau hydrographique des jalles de Saint-Médard et d'Eysines » et du site Natura 2000 des « Marais du Bec d'Ambès ». L'animateur Natura 2000 informe et joue un rôle de médiateur pour concrétiser certaines actions : adhésion des communes, des propriétaires et des gestionnaires à la Charte Natura 2000, ainsi qu'à différents types de contrats agro-environnementaux co-financés par l'Europe et l'État, et rémunérant des actions en faveur de la biodiversité. Depuis 2021, Bordeaux Métropole est également animateur du site Natura 2000 « Marais de Bruges » (site de la réserve naturelle nationale).

Participation au S3PI	Bassens
Service Expertise nature vulnérabilité et aménagement durable	Participation de Bordeaux Métropole aux travaux portant sur l'amélioration des systèmes d'alerte, de la prévention des risques industriels et de la gestion des crises sur les territoires concernés par le risque technologique aux côtés des collectivités, riverains et industriels concernés, et mise à profit de ces travaux.

Politique de l'eau

Régie de l'eau

Bordeaux Métropole pilote historiquement la politique publique de l'eau sur son territoire, couvrant l'intégralité du cycle de l'eau. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les services de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et de l'eau industrielle sont gérés en régie publique par la régie de L'Eau Bordeaux Métropole. La reprise en régie de l'assainissement collectif sera quant à elle effective au 1^{er} janvier 2026.

Bordeaux Métropole exerce la compétence Eau et assainissement qui se traduit concrètement par les missions suivantes :

- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Défense extérieure contre l'incendie : depuis le 1^{er} janvier 2015, Bordeaux Métropole assure la compétence de défense extérieure contre l'incendie pour ses 28 communes : création et entretien des équipements publics de lutte contre l'incendie, garantie de leur approvisionnement en eau, avis sur les autorisations d'occupation du sol, planification et réglementation de la défense contre l'incendie.

GEMAPI

Bordeaux métropole est un territoire avec un risque important d'inondation en raison de l'influence des fleuves (Garonne et Dordogne). ¼ du territoire, 17 communes (13 500 ha) sont situées en dessous des plus hautes eaux de la Garonne.

La stratégie GEMAPI a pour objectif de définir l'ambition de Bordeaux Métropole et de proposer des orientations dans les prochaines années au travers de 4 axes :

- Pérenniser nos systèmes d'endiguement existants et se préparer à la montée des océans par grand territoire ;
- Monter en puissance sur la politique de la gestion des cours d'eau ;
- Renforcer la communication et la participation du grand public ;
- Construire des coopérations durables et concrètes.

La stratégie GEMAPI prévoit 120 M€ sur les 10 prochaines années avec la mise en place progressive d'une taxe pour le financement des actions.

Aménagement et urbanisme

Démarche Zéro Artificialisation Nette

La démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette) consiste à réduire au maximum l'extension des villes en limitant les constructions sur des espaces naturels ou agricoles et en compensant l'urbanisation par une plus grande place accordée à la nature dans la ville. La consommation foncière sur la décennie 2021-2030 doit ainsi diminuer de 50 % par rapport à la période 2011-2020, le Zéro Artificialisation Nette étant un objectif fixé par la loi pour 2050.

Un centre de suivi de la consommation foncière a été mis en place à cet effet. Parmi les solutions déjà engagées figurent notamment la requalification de zones d'activités existantes ainsi que les Opérations d'Intérêt Métropolitain. La stratégie métropolitaine en la matière, doit être précisée en concertation avec les communes en 2024, et en déclinaison du Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et du schéma de cohérence territoriale (SCoT) en cours de modification.

Plan Local d'Urbanisme

Le PLU est un outil au service du développement et de la transition écologique de notre agglomération : il exprime la stratégie d'aménagement des 28 communes de la métropole pour la décennie à venir. Il permet une planification urbaine globale, prospectives et opérationnelles. L'enquête publique sur la 11^{ème} modification du Plan local d'urbanisme (PLU) s'est déroulée du 9 mai au 14 juin 2023, avec la perspective d'une approbation fin 2023, avec pour objectifs de mieux accompagner la transition écologique et de répondre plus efficacement aux besoins de logements accessibles pour le plus grand nombre.

Une politique foncière volontariste

La stratégie foncière repose sur trois axes : prévoir, simplifier les processus de l'action foncière et rendre possible le développement de nouveaux espaces à vocation économique et la production de logements sociaux. La création d'un observatoire foncier et immobilier et d'un centre de la consommation foncière figurent parmi les outils de prospective. Les règles de portage du foncier au bénéfice des communes ont ainsi été révisées, en allongeant sa durée possible de 8 à 10 ans.

Le Renouvellement Urbain

Pensé de façon globale, le renouvellement urbain vise tout à la fois à améliorer l'habitat et le cadre de vie, à promouvoir la mixité sociale, à désenclaver les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et à stimuler le développement économique.

Sont concernés en l'état actuel de la géographie des QPV : le quartier de l'Avenir à Bassens, Carriet à Lormont, Palmer Saraillière 8 mai 1945 à Cenon, Dravemont à Floirac, Yser à Mérignac, Thouars à Talence, Saïge à Pessac, le secteur Joliot Curie à cheval sur les communes de Bordeaux, Cenon et Floirac, ainsi les quartiers Aubiers-Lac, Grand Parc et le centre historique à Bordeaux.

L'objectif est d'insérer pleinement ces quartiers dans une dynamique d'ensemble et d'éviter un territoire à plusieurs vitesses. Cela passe par des opérations de diversification de l'habitat (nouvelles constructions, parfois des démolitions) de la réhabilitation du parc existant, de l'aménagement d'espaces publics, la création d'une offre qualitative de services et d'équipements publics, le développement d'activités économiques et le relogement des habitants, menées par des bailleurs en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Une Métropole solidaire

Bordeaux Métropole veut permettre à chacun d'avoir un logement. Deux leviers : produire plus de logements sociaux et agir pour que les bailleurs améliorent la qualité des logements (permis de louer et de diviser et programme de rénovation thermique des bâtiments).

Bordeaux Métropole accompagne aussi les publics les plus fragiles, au travers du Bail Réel Solidaire, de l'accompagnement des copropriétés en situation de fragilité, par la création d'Espaces Temporaires d'Insertion ou d'aires d'accueil des gens du voyage.

Les grands projets d'aménagement urbain

Ces projets sont constitués des sites prioritaires de développement de la métropole au cours des prochaines années pour répondre aux besoins d'accueil d'habitants et d'emplois, de mobilités et d'espaces de nature.

Parmi ces projets, on trouve notamment :

- Inventer les boulevards du 21^{ème} siècle : la ceinture périphérique de Bordeaux fait l'objet d'un projet d'aménagement ambitieux pour un meilleur partage de l'espace public ;
- Brazza : situé au débouché du pont Chaban-Delmas sur la rive droite bordelaise, Brazza est une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain réalisée dans le cadre d'un urbanisme négocié. Le projet prévoit le développement à terme de 4 800 logements tout en participant à la dépollution et à la renaturation d'un site initialement composé pour partie de friches industrielles. Environ 9 000 nouveaux habitants sont attendus sur ce quartier à haute valeur paysagère ;
- Les quais de Floirac : l'opération s'étend sur 45 hectares environ, au pied du coteau et sur les berges de la Garonne et se trouve en partie intégrée à l'OIN Bordeaux Euratlantique ;
- Les Bassins à Flot : le site des Bassins à Flot représente environ 160 hectares au nord de Bordeaux, entre Garonne et Lac, adossé à la ceinture des boulevards à l'interface entre les quartiers des Chartrons et de Bacalan ;
- Bastide-Neil : située en prolongement de la Zac Cœur de Bastide, la Zac Bastide Niel renforcera le centre-ville de Bordeaux, dans le cadre de la poursuite de la reconquête de friches en cœur d'agglomération. Elle s'inscrit, en effet, au cœur d'un territoire plus vaste sur la rive droite de la Garonne, Bastide Brazza, un des sites majeurs pour le développement de Bordeaux, au cœur de l'arc de développement durable de l'agglomération bordelaise qui va de Bacalan (Bassins à Flot) au quartier Belcier ;
- Le projet Marne – Soleil : qui vise à transformer une vaste zone commerciale en un espace urbain mixte en créant les conditions pour accueillir de nouveaux habitants au cœur de Mérignac, en améliorant les mobilités douces et en portant un programme de renaturation ambitieux avec la plantation de milliers d'arbres, la réduction des surfaces de parking en enrobé ou la création d'îlots de fraîcheur ;
- Les opérations d'aménagement développées dans le cadre du programme « Habiter, s'épanouir : 50 000 logements accessibles par nature » de la Fab qui vise à produire des logements différemment, en lien avec le développement de la mobilité et des transports (Gradignan, Route de Toulouse, Le Haillan, Carès Cantinole à Eysines, etc.) ;
- Les futures portes métropolitaines de la plaine Bouliac Floirac, de Bordeaux Nord ou de Mérignac qui appellent des réflexions à grande échelle pour accompagner ces secteurs à dominante commerciale à évoluer vers de véritables quartiers de ville mixte et de plus grande qualité.

L'urbanisme transitoire

Bordeaux Métropole met aussi en place des opérations d'urbanisme transitoire, en testant des usages alternatifs de locaux et espaces inoccupés par des mises à disposition transitoire de bâtiments et de terrains dans l'entre-deux des projets.

Cette dynamique innovante, créative et à taille humaine permet de tester des usages et assure les meilleures conditions pour la fabrique d'une ville plus sociale, solidaire, écologique et activée par ses usagers.

Pour concrétiser ces politiques métropolitaines sur le territoire et en complément des fiches actions inscrites au contrat, des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre ou des marchés sont mis à disposition des communes :

Action	Descriptif
Acquisition foncière pour le compte des communes Service Acquisitions et cessions	Toutes les communes Bordeaux Métropole s'engage à acquérir le bien et à le rétrocéder à la commune conformément aux conditions de la délibération du conseil du 29 septembre 2017 relative au portage foncier pour le compte des communes. La commune sera régulièrement consultée sur l'évolution du projet ayant nécessité une maîtrise foncière. Délibération au Conseil Municipal de juin 2023.
	Le Bouscat Bordeaux Métropole s'est engagée à travailler avec les services de la ville du Bouscat dans l'acquisition du foncier Lamartine.
Coordination Plaine rive droite Mission lab et stratégies urbaines	Bordeaux, Bouliac, Cenon, Floirac, Lormont La Plaine Rive Droite est un territoire intercommunal (Bordeaux, Bouliac, Cenon, Floirac, Lormont) de 1 000 ha, sur le méandre de la Garonne, en cœur de métropole, en très forte mutation et particulièrement exposé aux aléas (inondation, pollutions). Les principes d'aménagement entre Garonne et coteaux ne sont aujourd'hui plus d'actualité. Il est proposé de réinterroger ces orientations en associant l'ensemble des communes de la plaine autour d'un récit territorial qui puisse aborder les questions de continuités paysagères, de mobilité ou d'économie circulaire... Il ne s'agit pas d'une étude complémentaire mais de l'animation d'une gouvernance politique, d'une coordination des projets en cours et de lignes directrices d'aménagement afin de bien articuler l'ensemble des actions publiques et privées : les coups partis, les opérations réalisables dans le temps du mandat et les actions sur le plus long terme à une échelle intercommunale.

	Bordeaux, Floirac, Lormont
Atelier Garonne Mission lab et stratégies urbaines	Poursuite de l'accompagnement des projets publics et privés tels que les Grands-Moulins, Sud-Ouest... par la mobilisation d'une expertise urbaine, paysagère, architecturale, patrimoniale en faveur de la préservation et de la valorisation du paysage de Garonne, bien commun métropolitain, et du paysage urbain de Bordeaux-Port de la lune, patrimoine mondial.
	Toutes les communes
Anthropologie Service de l'architecture et du patrimoine urbain et en projet	Des études d'anthropologie contribuent à la connaissance du territoire à partir de l'observation des pratiques et du recueil des récits. Elles combinent plusieurs approches : saisir les quotidiens, identifier les temporalités, comprendre le paysage comme expérience et reconnaître le patrimoine comme ensemble vivant. Une étude sur les usages et pratiques de l'eau autour du lac est en cours de finalisation. Elle aborde le thème de l'eau d'une manière transversale pour mieux appréhender les opportunités de développement du territoire, en même temps que les aléas, afin de les affronter plus efficacement.
	Toutes les communes
Archéogéographie Service de l'architecture et du patrimoine urbain et en projet	Les études d'archéogéographie produisent des données géoréférencées destinées à mieux comprendre les valeurs des héritages, des évolutions et des transformations urbaines afin d'inscrire le projet métropolitain dans une continuité historique qui rend lisible l'identité géographie et l'occupation d'un terroir.
	Le territoire de la métropole bordelaise est riche de son histoire et de sa géographie. Cet héritage vaut à Bordeaux une bonne partie de sa notoriété. Bordeaux, port de la Lune est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2007. La préservation du patrimoine est un enjeu partagé par de nombreuses personnes quel que soit leur profil professionnel. Jusqu'à présent l'identification du patrimoine était l'apanage des experts. Aujourd'hui Bordeaux Métropole souhaite favoriser la participation citoyenne et impliquer les associations. Bordeaux Métropole a souhaité poursuivre le travail collaboratif avec les acteurs de la société civile à travers la plateforme d'identification des lieux patrimoniaux comme forme innovante de participation à la mise en œuvre de la politique de valorisation des patrimoines métropolitains. Cette interface cartographique et collaborative a vocation à permettre aux acteurs de la société civile de faire connaître leur intérêt pour tout type de patrimoine et permet également d'animer les échanges entre les acteurs locaux du patrimoine qui a émergé pendant « <i>Vous avez une carte à jouer</i> ». Cette démarche participe à un mouvement plus large inspiré de la convention de Faro.
Plateforme d'identification des patrimoines métropolitains Service de l'architecture et du patrimoine urbain et en projet	

GIP Grand Projet des villes Rive Droite	<i>Bassens, Cenon, Floirac, Lormont</i>
Service ville et quartiers en renouvellement	Subvention de fonctionnement

Mobilité

La mobilité est un sujet majeur sur le territoire métropolitain. Le schéma des mobilités « une réponse adaptée à chaque territoire » a été adopté par le conseil métropolitain le 23 septembre 2021. Ce document cadre la politique des déplacements menée sur le territoire (plan d'actions, calendriers, etc). Ses objectifs sont : promouvoir des déplacements qui facilitent le quotidien des habitants, mieux desservir en transports en commun les 28 communes et leurs populations, renforcer les liaisons entre la rive droite et la rive gauche, miser sur la multimodalité, favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture, développer une offre adaptée à chacun quel que soit son lieu de résidence...

Il se décline autour de 5 enjeux stratégiques majeurs des mobilités :

- Décongestionner le territoire métropolitain
- Fluidifier les liaisons Rive-droite / Rive-gauche
- Offrir des alternatives attractives aux liaisons métropole/ hors-métropole
- Décarboner les mobilités
- Favoriser une nouvelle gouvernance

La mobilité sur le territoire métropolitain est le second axe du Projet Métropolitain qui ambitionne de favoriser toutes les mobilités, à travers différents volets détaillés ci-dessous.

Les transports collectifs

Une nouvelle concession de service public TBM

Le 8 juillet 2022, la reconduction du groupe Kéolis pour la concession de service de transport public urbain et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole sur la période 2023-2030 a été votée, un contrat inédit pour la Métropole qui porte sur un montant estimé de charges supérieur à 2,2 Md€. Le réseau a été repensé pour être mieux adapté aux besoins des usagers. L'offre de transports va évoluer, de façon à proposer davantage de lignes de bus directes, des horaires élargis et davantage de liaisons de périphérie à périphérie sans passer par le centre de la métropole. Cette nouvelle délégation de service public, entrée en vigueur le 1er janvier 2023, comporte de nombreuses évolutions au fil des années.

RER métropolitain

Le projet de RER métropolitain a pour objectif de faciliter les déplacements à l'intérieur de la Métropole mais aussi les entrées et sorties, en connexion avec les territoires voisins. Avec plus de trains quotidiens, ponctuels et confortables, l'objectif est d'encourager les transports en commun et l'intermodalité et d'avoir une desserte à la demi-heure sur toutes les lignes avec un arrêt dans toutes les gares du périmètre.

Le projet comporte, outre un volet ferroviaire, un volet routier visant le déploiement d'un réseau de Cars express à l'échelle girondine.

Bus express

Le schéma des mobilités prévoit la création de 7 lignes de bus à haut niveau de services, appelées lignes de bus express et comprenant plus de 100 km d'itinéraires.

Les mobilités actives

Plan vélo - Réseau ReVE

Le 3^{ème} plan vélo, adopté par le conseil métropolitain du 25 novembre 2021 se décline en 4 axes :

- Développer un réseau cyclable performant
- Permettre de stationner son vélo en toute sécurité
- Développer les services autour du vélo
- Former et communiquer pour améliorer la pratique du vélo

Le Réseau Vélo Express prévoit la mise en place d'un réseau structurant de 14 itinéraires cyclables continus (275km), larges et sécurisés, dotés d'une signalétique dédiée et de services associés.

Le 1er Plan Marche

L'objectif du Plan Marche est d'encourager la marche en enfouissant les réseaux d'éclairage public et de télécommunications, en supprimant les potelets ou autres équipements gênants, et en améliorant les aménagements qui facilitent les cheminements piétons.

La voirie et les grandes infrastructures

Le schéma des mobilités a aussi pour objectifs de réduire les « points noirs » de la circulation sur voirie en :

- améliorant le fonctionnement de la rocade et des grandes voiries pénétrantes,
- améliorant le fonctionnement des voiries métropolitaines (carrefours et giratoires)
- désenclavant la presqu'île
- fluidifiant les liaisons Rive-droite / Rive-gauche
- en renforçant la capacité de franchissements du Fleuve (mise en service du pont Simone-Veil, développement de la desserte Batcub)

Une mobilité décarbonée

Le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques

Face à l'électrification rapide du parc de véhicules qui pose la question de l'offre de recharge adéquate, Bordeaux Métropole s'est dotée en 2022 d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques.

Pour concrétiser ces politiques métropolitaines sur le territoire et en complément des fiches actions inscrites au contrat, des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre ou des marchés sont mis à disposition des communes :

Action	Descriptif
Vitesse commerciale des transports en commun Service amélioration du réseau de mobilité	Toutes les communes Amélioration de la vitesse commerciale des transports en commun. Opérations d'amélioration dont le programme n'est pas encore défini et reste ouvert. Dans le cas où la ville et/ou l'exploitant identifie(nt) des problèmes de retenues de files bloquant le bus, il est souhaitable de faire remonter les difficultés afin de compléter le programme.
Maison des mobilités et du vélo Direction de la Multimodalité, service Modes actifs	Bassens, Bègles, Bruges, Cenon, Floirac, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Pessac Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités alternatives et notamment de son 2e plan vélo métropolitain approuvé en 2016, Bordeaux Métropole a souhaité encourager l'émergence de maisons des mobilités réparties sur le territoire. Ces lieux sont animés par des associations locales soutenues financièrement par la Métropole et les communes couvertes par leur aire d'influence et hébergés dans des locaux mis à disposition ou loués par les communes. L'accompagnement de Bordeaux Métropole porte sur une aide au fonctionnement, ainsi qu'un appui en ingénierie.
Télécabine/ transport par câble Service Grands Projets Mobilité	Bègles, Bordeaux, Cenon, Lormont Dans le cadre de l'amélioration de l'offre de transports en commun sur son territoire, Bordeaux Métropole souhaite réaliser une étude de différentes liaisons en transport par câble aérien permettant d'améliorer les flux de déplacement entre les deux rives de la Garonne. Une première étude d'opportunité a démontré l'intérêt de ces liaisons, à travers une première approche de leur potentiel de fréquentation et de leur bilan socio-économique, tout en pointant différentes contraintes.

	Bordeaux, Bègles, Bouliac Bordeaux Métropole et la ville de Bègles partagent le besoin d'offrir rapidement un itinéraire de qualité aux piétons et cyclistes pour franchir la Garonne au niveau du pont F. Mitterrand. Aussi, en août 2020, Bordeaux Métropole a sollicité l'Etat, maître d'ouvrage du pont Mitterrand, sur le sujet. En réponse, l'Etat a proposé en novembre 2020 d'être maître d'ouvrage des études et travaux pour la création d'une passerelle à ce niveau. Le financement des travaux partagé entre l'Etat et Bordeaux Métropole se fera via les crédits inscrits au CPER pour la mise à 2x3 voies de la rocade (coût estimé de 8M€ environ, financement à parité 50/50). Compte tenu du cadre réglementaire et des impacts du projet, des démarches préalables de concertation seront nécessaires avant la réalisation des travaux. Dans ce contexte, l'Etat va engager de nouvelles études en étroite collaboration avec les services de Bordeaux Métropole et la ville de Bègles afin d'ajuster le programme du projet. La date prévisionnelle de mise en service est prévue pour fin 2024 (inventaire naturel, diagnostic de l'ouvrage d'art actuel, validation du programme, marché de conception/réalisation)
Etude d'une piste cyclable en encorbellement sur le pont François Mitterrand Service Ouvrages d'art	
Création d'un troisième dépôt bus en rive droite Service bâtiment et transition énergétique	Floirac La création d'un troisième dépôt bus en rive droite revêt un enjeu stratégique pour la Métropole et le développement du réseau TBM en particulier sur la rive droite (avec l'ouverture début 2018 de la grande salle de spectacle et la future mise en service du pont Simone Veil). La réalisation de ce projet est assujettie à l'acquisition du foncier nécessaire. Un foncier quai de la Souys (RTE/EDF/ENEDIS) est en cours de négociation. L'objectif serait une livraison du dépôt de bus en 2025.
Tram-train entre Saint Médard en Jalles et Lacanau Direction de la Multimodalité	Saint-Médard-en-Jalles Afin d'alléger le trafic routier sur la route menant à Lacanau depuis la métropole, il est envisagé d'examiner l'opportunité d'aménager un tram-train le long de la voie principale de desserte depuis Saint-Médard-en-Jalles. Cet examen d'opportunité d'aménagement, de compétence régionale, sera réalisé dans un premier temps par la Métropole.

Développement économique

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie économique, votée en novembre 2021, Bordeaux Métropole poursuit ses actions dans l'objectif de préservation et création d'emplois, de rééquilibrage territorial, d'accompagnement des entreprises dans leurs transitions et de soutien à l'innovation.

L'économie sociale et solidaire (ESS) concerne 14 % de l'emploi privé métropolitain, soit 34 200 emplois. Voté en juillet 2022, un plan d'action structure l'aide de la Métropole en direction de nouvelles filières : logistique zéro carbone, économie circulaire, écoconstruction et habitat, économie de proximité. Bordeaux Métropole accompagne notamment fortement le projet IKOS, village du réemploi des objets de seconde main et s'est engagée dans un Schéma de Promotion des Achats Publics Eco-Responsables. Enfin des chartes de développement durable sont proposées aux entreprises.

Bordeaux Métropole tente de faire émerger des solutions innovantes, écologiques et responsables, notamment en qualifiant des zones d'activités, en donnant une seconde vie à des friches industrielles, en accélérant l'économie de la transition ou en soutenant l'innovation, avec l'ensemble des acteurs.

Les Opérations d'intérêt métropolitain (OIM) désignent de grands territoires présentant des enjeux majeurs d'aménagement territorial, de transition écologique et de développement économique. Toutes réalisées en partenariat, elles ont vocation à valoriser le patrimoine naturel, à développer de nouveaux espaces publics et à renforcer l'usage des mobilités actives et des transports publics.

- OIN Bordeaux-Euratlantique : l'une des plus vastes opérations d'intérêt national de France avec plus de 730 ha sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac
- OIM Bordeaux Aéroport : entourant l'aéroport, le projet s'étend sur 3 371 hectares et sur 3 communes (Mérignac, le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles)
- OIM Bordeaux Inno Campus (BIC) : sur 1500 hectares, ce projet s'étend sur les communes de Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan, Mérignac. Il est également porté par deux universités, l'État, le CHU, le Crous et DomoFrance
- OIM Arc Rive Droite : l'opération s'étend sur les 11 communes de la rive droite : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul. Elle se structure autour des filières économiques de la transition écologique et de l'économie sociale et solidaire.

Bordeaux Métropole soutient les grandes filières économiques qui préfigurent l'économie de demain, tout en veillant à un développement responsable. Elle accompagne, soutient et impulse de nombreux projets et initiatives en appui de l'ensemble des secteurs économiques, aux côtés des structures et réseaux dédiés (clusters, pôles de compétitivité...), dans des domaines tels que l'hydrogène, la santé, l'agro-alimentaire, la cyclo-logistique ou l'aéronautique.

La métropole bordelaise est un terrain fertile pour le développement de pôles de compétitivité, de clusters ou encore de technopoles et d'agences de développement économique. Ces structures hétérogènes s'adressent à des entreprises aux besoins différents, définis par la nature des projets qu'elles portent et par leur maturité. Les agences locales de développement économique sont un espace de réflexion privilégié réunissant des représentants des collectivités territoriales, des chefs d'entreprise et des universitaires, sur certains territoires au sein de la métropole, et elles animent chacune une ou plusieurs pépinières d'entreprises, généralistes ou thématiques.

Une coopération territoriale renforcée

Après le premier contrat Connect signé avec l'agglomération du Libournais (La Cali), trois nouveaux partenariats ont été noués avec la Communauté de communes de Montesquieu (septembre 2022), la Communauté de communes du Sud Gironde (octobre 2022) et avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN) en février 2023. L'ambition est de sortir des frontières

administratives et de créer des synergies avec les territoires voisins pour rééquilibrer le territoire en termes d'emplois et de pôles d'activités économiques.

Pour concrétiser ces politiques métropolitaines sur le territoire et en complément des fiches actions inscrites au contrat, des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre ou des marchés sont mis à disposition des communes :

Action	Descriptif
Invest In Bordeaux	Bordeaux Agence de développement économique de Bordeaux Métropole, Invest in Bordeaux a pour mission d'accueillir et d'accompagner les entreprises dans leurs projets d'implantation.
Hauts de Garonne Développement	Bassens, Bouliac, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul L'association HDGD est chargée d'animer et coordonner le développement économique du territoire de la rive droite. Cette agence a recentré ses missions sur l'animation économique de proximité (accueil des porteurs de projets, créations d'événements, forums, et appui aux communes). Ces missions sont menées en coordination avec la mission "animation économique" du pôle territorial rive droite.
Talence Innovation Sud développement	Talence, Gradignan, Villenave d'Ornon L'association TISD intervient sur les communes de Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon et Bègles. Son intervention concerne le soutien de projets économiques et d'études sur le secteur sud de l'agglomération. Ses objectifs sont : • favoriser la création/reprise d'entreprise par la sensibilisation et l'accompagnement des porteurs de projets, des publics jeunes et des femmes ; • favoriser le rapprochement entre les villes du sud de l'agglomération, les universités, les grandes écoles et les entreprises via des projets communs de recherche, de valorisation, de formation et de transfert de technologies ; • promouvoir le territoire du sud Bordeaux en faveur du développement économique par des actions d'information, de sensibilisation et de communication.
Arc Sud Développement	Villenave d'Ornon, Gradignan Pépinière qui intègre des ateliers adaptés à l'artisanat de production.

Désenclavement ou déménagement de la société Decons DDA du PTRD	Bouliac Les livraisons par transporteur ou les apports volontaires de ferraille ou de véhicules destinés à la déconstruction occasionnent des nuisances difficilement supportables pour les habitants de plus en plus nombreux du chemin de Viméney. Après avoir épuisé les solutions de déménagement de l'entreprise, la commune souhaite que soit réexaminé le désenclavement par une voie nouvelle vers la RD113. Or les terrains à traverser sont soumis à plusieurs contraintes ou protections telles que le PPRI et les zones humides qui complexifient un éventuel aménagement de voirie. La métropole ne peut s'engager sur la mise en œuvre opérationnelle de ces préalables dans les délais du CODEV6. Cependant, elle se tient à disposition des différents acteurs, ville, aménageurs, entreprise ou porteurs de projets sur la plaine de Bouliac pour les accompagner dans les études, faciliter les échanges et coordonner les démarches. Dans l'immédiat, il est proposé à la ville dans le cadre du CODEV6 de mettre à jour l'étude de programme réalisée en 2016 de manière à identifier précisément les préalables environnementaux et à réévaluer les coûts.
---	---

Stratégie Tourisme

À l'horizon 2030, l'objectif premier de Bordeaux Métropole est de bâtir une destination de tourisme durable, soucieuse du développement économique local et de la protection de l'environnement, de ses touristes comme de ses habitants.

À ce titre, trois objectifs ont été définis :

- Faire évoluer l'offre touristique, en accompagnant sa transition pour répondre aux nouvelles exigences environnementales;
- Développer le tourisme de proximité, pour attirer les populations proches de la métropole tout en proposant à ses habitants une découverte de leur territoire ou de ceux à proximité, dans le cadre de la coopération territoriale ;
- Développer le tourisme d'affaires en lien avec les filières d'excellence du territoire.

L'adoption de la feuille de route en 2022 a permis à Bordeaux Métropole de définir 4 axes stratégiques pour une offre touristique et événementielle durable.

- Accompagner l'offre touristique bordelaise dans sa transition écoresponsable, en développant notamment des itinéraires de randonnée
- Placer l'habitant au cœur de la vie touristique d'une destination humaine et solidaire
- Développer les grands événements et les rencontres professionnelles à impact positif sur le territoire
- Piloter le développement économique du tourisme de manière soutenable

Mission Fleuve

Le fleuve est une composante essentielle de l'identité de la Métropole. Il participe à son activité économique et contribue à son équilibre environnemental.

Adopté en septembre 2022, le Schéma directeur des équipements fluviaux est un document stratégique et opérationnel qui décline l'ambition en matière de tourisme fluvial, de nautisme, de mobilité fluviale des personnes et de logistique fluviale urbaine. D'ici 2025, a minima une douzaine d'équipements seront livrés ou adaptés : pontons, électrification des embarcadères du quai des Chartons à Bordeaux, extension Bat3 en amont du pont de pierre

L'ambition générale est de renforcer la dimension économique de la Garonne en :

- Développant le fret fluvial ;
- Rééquilibrer l'activité économique liée au fleuve entre la rive gauche et la rive droite ;
- Renforcer la mobilité, notamment en déployant de nouvelles lignes de navettes fluviales.

Ce travail est mené en partenariat avec le Grand Port Maritime de Bordeaux.

Rayonnement du territoire

Le sport, tout comme la culture, constituent des vecteurs d'intégration, de vivre ensemble et d'attractivité. Ainsi, Bordeaux Métropole agit en articulation avec les communes pour favoriser les pratiques sportives et culturelles.

Pour soutenir le sport et la culture, Bordeaux Métropole intervient à 4 niveaux principaux :

- La construction de grands équipements sportifs et culturels en lien avec les communes et les prestataires ;
- La commande d'événements culturels et artistiques, ou encore d'œuvres d'art au sein de l'espace public ;
- L'accompagnement d'acteurs sportifs ou culturels ;
- L'organisation d'événements, qu'ils soient ponctuels, ou reconductibles

Les grands événements

Côté Sport, Bordeaux Métropole intervient principalement sur le soutien du sport de haut niveau ou lors des grands événements sportifs récurrents ou exceptionnels : Décastar, Coupe du Monde de rugby en 2023, ou des épreuves des Jeux Olympiques de Paris 2024,

Côté Culture, depuis 2012, Bordeaux Métropole organise chaque année l'Été Métropolitain, un événement culturel et artistique qui a lieu tout au long de l'été sur l'ensemble des 28 communes du territoire. Près de 150 rendez-vous, gratuits dans leur très grande majorité, animent les sites naturels et patrimoniaux de la métropole au gré de propositions alliant musique, danse, lecture, théâtre, cirque, gastronomie, etc.

De la même façon, la Métropole accompagne chaque année de nombreux événements culturels et certains festivals qui se déroulent sur le territoire.

Le Plan Piscines

Bordeaux Métropole accompagne la rénovation et la construction de piscines municipales dans le cadre du déploiement du Plan Piscine métropolitain. Au total, ce sont 40 millions d'euros qui sont investis pour construire 7 nouvelles piscines et en rénover 6 d'ici 2026. En 2023, deux équipements ont été livrés : l'UCPA Aqua stadium à Mérignac et la piscine Elodie Lorandi à Cenon.

Les équipements culturels et sportifs d'intérêts métropolitains

Bordeaux Métropole assure la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement de sept équipements sportifs ou culturels d'intérêt métropolitain : le stade Pierre-Paul-Bernard à Talence, l'UCPA Aqua stadium à Mérignac, la Maison des Iris à Lormont, le Stade Matmut Atlantique à Bordeaux, l'Arkéa Arena à Floirac, le musée de la Création Franche à Bègles et Carré-Colonnes à Saint-Médard-en-Jalles. Pour le maintien de ces équipements à un haut niveau d'exigences, la Métropole investit dans leur construction puis dans leur rénovation, leur extension ou leurs travaux de maintenance.

Ainsi le Stade Pierre-Paul Bernard à Talence a été rénové et agrandi à l'issue des travaux à l'été 2023 et l'UCPA Aqua Stadium à Mérignac a ouvert ses portes au public à l'hiver 2022. La Maison des Iris à Lormont et le musée de la Création Franche à Bègles seront quant à eux rénovés à partir de 2023.

Maison sport santé métropole et ses antennes communales

L'accès à une activité physique et sportive au quotidien à tous les moments de la vie est un objectif de santé publique. C'est pourquoi Bordeaux Métropole s'inscrit dans ce dispositif national d'accompagnement à l'activité physique : le réseau métropolitain des Maisons Sport Santé est piloté par l'Hôpital suburbain du Bouscat, et composé d'antennes locales (Bègles, Cenon, Saint-Médard-en-Jalles).

Article 4 : Projets et perspectives CODEV 6 de la commune

Enjeux de la commune

Grands projets du mandat

La ville souhaite continuer le développement de son centre bourg, afin de lui donner une identité propre. Suite aux premiers travaux autour de la place de l'Hôtel de Ville, une réflexion sur la partie Ouest du centre-ville, autour de la place du marché sera un axe fort du CODEV 6. Il s'agit d'agir en faveur d'une plus grande végétalisation, d'intégrer une zone refuge en complément d'un équipement municipal existant, d'orienter le développement et la mutation des ilots mutables. L'amélioration de la sécurité des piétons et des modes doux vise à favoriser une expérience plus satisfaisante du centre bourg, amplifié par un développement en offre de commerce de proximité.

En parallèle, la mise en sécurité de certains secteurs du CD10 Dordogne sera à l'ordre du jour, ainsi que la finalisation des aménagements du parc de Cantefrêne.

Parmi les autres équipements structurants, il en envisagé une rénovation de la piscine municipale.

Sites prioritaires

- Cours d'école maternelle et élémentaire
- Aménagement du centre-bourg
- CD 10
- Equipement multifonctionnel faisant office de zone refuge
- Le parc Cantefrêne
- La piscine Caneton

Bilan des réalisations du CODEV 5

- 1^{ère} phase de réalisation des travaux d'aménagement du Parc Cantefrêne
- Finalisation des aménagements du centre-bourg (avenue De Gaulle, Place de la Mairie)
- Réalisation de la halte nautique d'Ambès
- Aménagement de la rue Jeanne Bouny
- Plusieurs biens traités dans la mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
- Lancement et validation des premières études de la requalification de la digue

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole,

Le Président,

Alain Anziani

Pour la commune d'Ambès,

Le Maire,

Gilbert Dodogaray

Contrats de co-développement 6ème génération (2024-2027) - Liste des fiches-actions

Ambès

Fiches actions inscrites au CODEV 6
AMBE - Accompagnement en ingénierie du projet d'équipement faisant office de zone-refuge
AMBE - Aménagement du CD 10 coté Dordogne (nord du centre bourg)
AMBE - Aménagement du centre bourg : parking de la Cale, place de la Halte nautique
AMBE - Aménagement du centre bourg : Rue E. Bonnet + plateau
AMBE - Désimperméabilisation et végétalisation des cours de l'école maternelle et élémentaire
AMBE - Etude de diagnostic et de programmation commerciale sur le centre-ville - soutien financier de Bordeaux Métropole à l'étude sous maîtrise d'ouvrage communale
AMBE - Etude urbaine préalable et de programmation du centre ville
AMBE - Faire vivre les territoires inondables - Etude sur l'enfouissement des réseaux
AMBE - Fête de l'eau
AMBE - Impact sonore multi-sources
AMBE - Les Odyssées
AMBE - OIM ARD - Développer la démarche ZIRI sur la zone industrialo-portuaire d'Ambès
AMBE - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision
AMBE - PPRT Ambès nord et Ambès sud
AMBE - Reprise de concessions et emplacements
AMBE - Requalification des friches industrielles - Projet de dépollution et de renaturation de la ZI du bec d'Ambès
AMBE - RI Plan piscines - Mise au norme de la piscine communale
AMBE - RI Sport - Pumptrack
AMBE - Soutien à l'aménagement du parc de Cantefrène
AMBE - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre
AMBE - Végétalisation du cimetière
Copie de AMBE - Reprise de concessions et emplacements
MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain
MULTI - Développement des réseaux de chaleur
MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express
MULTI - Etude de diagnostic et de préconisation sur la création et le développement de tiers-lieux
MULTI - Etude sur le potentiel économique d'Ambès et de Bassens
MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal
MULTI - Mise à jour plan de Gestion des jalles
MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location
MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions
MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal
MULTI - Plan climat métropolitain
MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire
MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs
MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles
MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets
MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux
MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité
MULTI - Plantons 1 Million d'arbres

Fiches actions inscrites au CODEV 6

MULTI - Refonte de la signalétique "pontons" publique et privée

MULTI - Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambès

MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre

MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation

MULTI - Travaux Phase 2 PAPI Jalles (Programme d'Action et de Prévention des Inondations)

MULTI - Valorisation du site Natura 2000 Garonne : Parcours éducatif et d'interprétation du milieu naturel

Contrats de co-développement 6ème génération (2024-2027) - Fiches-actions

Ambés

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
BBA Direction multimodalité	AMBE - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les valident. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	9 900 €	9 900 €	Réaliser l'étude Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des linéaires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambuleur de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses d'ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des vélobox : modules de stationnement sécurisés de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 vélobox OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit : - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-418 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique : - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: OLIVIER VERTIER 05 11 11 402 - La Métropole ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin, elle pourra accompagner le porteur du projet (complément environ 25000€ par station), la DS Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). - Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. - Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. - 2 types de configurations possibles : - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4x3,8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW).	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BEB Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités prévue en 2024 Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service Ligne Pellegrin Thouras Mallierie : fiche dédiée Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison entre boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Saint Jean - Arques : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Presqu'île - Campas : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Malaise d'ouvrir et réaliser des travaux (y compris secteur du port) pour les protections de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI sur le secteur de la presqu'île d'Ambès.	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
CAE Dir de l'eau	MULTI - Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambès	Malaise d'ouvrir et réaliser des travaux (y compris secteur du port) pour les protections de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI sur le secteur de la presqu'île d'Ambès.	33 600 000 €	31 800 000 €	Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Prendre la confirmation de décision de faire	Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 - promotion des écosystèmes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 16 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 26 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 28 : Figo anti-gaspillage Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écosystèmes au jardin.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des orages ménagers. Le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel et collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions dédiées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé.	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	AMBE - Désinperméabilisation et végétalisation des cours de l'école maternelle et élémentaire	La préservation et la valorisation de la biodiversité sont des actions que Bordeaux Métropole soutient techniquement et financièrement avec le règlement d'intervention Nature Agriculture (délibération 2018-154 du 23 mars 2018). Bordeaux Métropole subventionne jusqu'à 50% et 350 000 € par an et par commune les études, travaux, acquisitions foncières, sensibilisation, communication et formation des projets Nature en ville. La commune d'Ambe a développé un projet de requalification des cours des écoles maternelle et élémentaire avec le CAUE. Choix de l'AMO en décembre 2022. Actuellement phase d'APP. Début des travaux attendu pour octobre 2023. Projet orienté sur l'accessibilité des cours : - Implantation de jeux ludiques - Création d'un potager partagé entre les classes. Au travers de ces cours rénovés c'est l'envie de proposer aux enfants et enseignants des espaces modernes, qui tiennent compte des besoins de l'enfant tout en assurant sa sécurité. Il s'agit également d'être sur des espaces où vivent et favorisent des pratiques différentes comme par exemple avec la création d'un amphithéâtre permettant aux professeurs de faire des cours en extérieur.	550 000 €	225 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude	Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
CCB Dir strat et MOA PVB	AMBE - Végétalisation du cimetière	La Ville souhaite végétaliser son cimetière. Un fonds de concours pourra lui être versé selon les termes du RI Nature Agriculture.	100 000 €	50 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Participer à l'étude	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
CCD Dir funéraire PVB	AMBE - Reprise de concessions et emplacements	Bordeaux Métropole accompagne la ville dans la reprise de concessions et des emplacements. La participation financière de Bordeaux Métropole sera calculée au vu du règlement d'intervention qui sera en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	29 700 €	29 700 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CCD Dir funéraire PVB	Copie de AMBE - Reprise de concessions et emplacements	Bordeaux Métropole accompagne la ville dans la reprise de concessions et des emplacements. La participation financière de Bordeaux Métropole sera calculée au vu du règlement d'intervention qui sera en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	29 700 €	29 700 €	Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante. A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable. Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables. La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager. I- RESEAUX EN SERVICE 1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Ardigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (recorrespondance de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Ardigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon 2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau réécemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Braza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne) 3- Bordeaux Bâges énergie : Bordeaux, Bâges - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau réécemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bâges Dorat et Bâges Thorez 4- Méridack énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autoconsommation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau 5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie 6- Saint Médard Hasligan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège II - RESEAUX EN COURS 7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois 8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois 9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction du réseau, géothermie, chaufferie bois - Opportunité faisabilité et l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bâges Vaelav Havel, Villaveuve d'Ornon Chambrey 10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable 11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable 12- Mérignac Aéroport - Suivre les études amont	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions. Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codéveloppement, apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, Juniors du développement durable, supers défis). En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires. Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Valider le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à l'étude Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HCB Dir dév amén - R droite	AMBE - Accompagnement en ingénierie du projet d'équipement faisant office de zone-refuge	Il a été convenu lors du précédent contrat d'étudier la possibilité d'un partenariat de Bordeaux Métropole, la MOA demeurant à ce stade à la commune d'Ambès. Cette dernière se questionne sur la forme que pourrait prendre cet équipement et la possibilité d'y regrouper différentes fonctions. La ville a porté les premières études de programmation à ce stade. La création d'une zone refuge est inscrite au schéma directeur de zones refuges de la presqu'île d'Ambès. Cet équipement peut prendre la forme d'un équipement multifonctionnel faisant office de zone refuge, de poste de commandement et de secours avancés en cas de crises naturelles et/ou technologiques. Le territoire de la Presqu'île d'Ambès est entièrement soumis au risque inondation. Sa géographie particulière de plaine et de marais à la confluence de la Garonne et de la Dordogne, sans liaison vers les autres rives, lui confère un certain isolement et une grande vulnérabilité en cas d'inondation. Ainsi, une étude sur l'ensemble de la Presqu'île a permis d'estimer une population vulnérable de 2 900 habitants. Il apparaît donc nécessaire de proposer des moyens de mise à l'abri pour cette population en cas d'alerte, en amont de l'inondation. Bordeaux Métropole et les communes menacées ont établi une stratégie pour que chacun puisse se mettre à l'abri proche de chez lui, et fléchi dans un schéma directeur des équipements existants pouvant accueillir du public en cas de crise, en fonction de la praticabilité des routes pendant l'inondation. Les refuges se trouvant dans des zones à risque technologique seront adaptés en fonction de ce risque.	3 744 600 €	20 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts,...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dév amén - R droite	AMBE - Aménagement du CD 10 coté Dordogne (nord du centre bourg)	La ville souhaite réaliser une étude de voirie permettant de réduire la vitesse sur le CD au nord du centre ville, coté Dordogne, et gagner en sécurité.	150 000 €	150 000 €	Mener la concertation Initier la démarche Etablir le bilan financier de l'opération Réaliser l'étude préliminaire Assurer une veille foncière	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux négociations Accompagner techniquement une démarche/lune étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Mener la concertation

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
HCB Dir dév amén - R droite	AMBE - Aménagement du centre bourg : parking de la Cale, place de la Halle nautique	Afin de finaliser l'aménagement du centre bourg, les études AVP du parking de la Cale et de la place de la Halle nautique seront réalisées sur ce contrat. Il s'agit d'un coup parti du codev 5.	100 000 €	100 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Valider l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Mener la concertation Valider les études opérationnelles Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux études
HCB Dir dév amén - R droite	AMBE - Aménagement du centre bourg : Rue E. Bonnet + plateau	Dans le cadre du réaménagement du centre bourg d'Ambès, les études préliminaires et l'AVP de la rue E. Bonnet ont été réalisées sur le Codev 4. Le PRO a été réalisé sur le Codev 5 ainsi que les études d'assainissement, l'entretien et les travaux de voirie. Bordeaux Métropole s'engage sur ce contrat à réaliser les travaux. Il s'agit d'un coup parti du Codev 5.	1 400 000 €	1 400 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dév amén - R droite	AMBE - Etude urbaine préalable et de programmation du centre ville	Mener une étude préalable architecturale et urbaine afin de qualifier le centre bourg. L'objectif est de proposer des espaces publics plus confortables et de donner une identité centrale au centre bourg. L'étude sera concertée avec les habitants, mais aussi l'identification des îlots mutables dans le centre ville ou des îlots à réhabiliter (patrimoine Girondin, Habitat). Des îlots mutables en renouvellement pourront faire l'objet de fiche programmatique (lot station service), avec l'objectif de développer des services et du commerce.	300 000 €	300 000 €	Lancer des consultations Assurer une veille foncière Elaborer le programme Valider l'étude Mettre la concertation Réaliser les études préalables Elaborer le bilan financier de l'opération	Accompagner techniquement une démarche/étude Mener la concertation Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
HCB Dir dév amén - R droite	AMBE - OIM ARD - Développer la démarche ZIRI sur la zone Industriale-portuaire d'Ambès	La démarche ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents) est une démarche collective d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) qui vise à proposer un accompagnement aux entreprises de la zone Industriale-portuaire pour réduire leur impact environnemental, optimiser leurs ressources (énergie, eau, déchets, transport, ressources humaines etc...) et développer des synergies de mutualisation et de substitution entre elles. Cette démarche, déjà en œuvre sur d'autres zones de la Métropole, est portée et coanimée avec Bordeaux Technovest. Il est attendu de la Mission Animation Economique (MAE) du PTRD de : - participer aux réunions techniques et de pilotage de la démarche; - co-animer des ateliers d'identification de synergies avec des entreprises; - de développer le label ZIRI sur la rive droite en lien avec la démarche de l'OM.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Mise à jour plan de Gestion des jallies	Mise à jour du plan de gestion des jallies de la presqu'île d'Ambès. Suite à un refus des autorités administratives (maire) de la préservation de la biodiversité, une consultation pour la mise à jour du plan de gestion est prévue. Actuellement la rédaction du CCTP se fait en concertation avec l'Agence de l'eau, le Forum des Marais Atlantiques et la CATERZHE33.	250 000 €	250 000 €	Réaliser la prestation Initier la démarche	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Travaux Phase 2 PAPI Jallies (Programme d'Action et de Prévention des Inondations)	L'objectif est d'adapter le réseau afin de rendre fonctionnel le système pour le stockage et l'évacuation aussi bien en période normale qu'en période d'inondation. L'amélioration de l'évacuation des eaux et le drainage de la nappe sur les principales jallies doivent permettre de raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés et d'en réduire leur vulnérabilité. Ce projet consiste à adapter le réseau de ressuyage de la Presqu'île d'Ambès pour améliorer la vidange en cas d'inondations, mettre en place un réseau hydraulique cohérent et réduire la vulnérabilité des secteurs à enjeux les plus exposés. Projet financé à 40% par l'Etat.	18 000 000 €	18 000 000 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
LAF Dir foncier DGA	AMBE - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et de mettre en oeuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilité (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant finalisé leur intérêt pour ces permis privés (lettre de mise en location contre l'habitat insalubre) sont : Andarès-et-Lagrave, Ambès, Bégles, Blaignan, Branne, Cénac-et-Saint-Julien, Espagnac-et-Polignac, Le Hailan, Lamoignon, Lamoignon-Monferrand, Saint-Médard-et-St-Julien, Saint-Médard-et-St-Julien, Saint-Médard-et-St-Julien. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	AMBE - Faire vivre les territoires inondables - Etude sur l'enfouissement des réseaux	Bordeaux Métropole met à la disposition des communes une expertise (urbanistes et hydrauliciens), en faveur de la valorisation des secteurs inondables. Elle accompagne les porteurs de projets de construction, aménagement ou valorisation des secteurs en zone inondable. Cette expertise peut prendre plusieurs formes en fonction des besoins exprimés : études urbaines en zone inondable et recommandations, accompagnement dépôt d'AOS en secteur inondable, sensibilisation usagers, ... La ville d'Ambès a souhaité mobiliser une réflexion sur l'enfouissement des réseaux.	20 000 €	20 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
LAH Dir de la nature DGA	AMBE - Impact sonore multi-sources	Réalisation d'un état initial de l'environnement sonore permettant d'identifier et de caractériser le bruit issu des différentes sources, notamment du transport routier et fluvial et de l'activité industrielle.	6 400 €	6 400 €	Initier la démarche Réaliser la prestation Valider les études réalisées par le délégataire Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAH Dir de la nature DGA	AMBE - PPRT Ambès nord et Ambès sud	Participation de Bordeaux Métropole à la mise en oeuvre des prescriptions réglementaires des PPRT d'Ambès nord et d'Ambès sud : mesures foncières (éloignement des habitants) et travaux sur logements (protection des habitations). La mise en oeuvre des PPRT est pilotée par l'Etat (DREAL et DDTM). Les conventions de financement prévoient le montant de la participation de l'Etat, de l'industriel à l'origine du risque, et des personnes publiques (Région, Département, Bordeaux Métropole), ainsi que les modalités de mise en oeuvre des acquisitions foncières et des travaux sur logements, en fonction de la proximité des habitations avec le site Seveso seuil haut. Les estimations financières de ces mesures au sein des conventions sont les suivantes : - Mesures foncières estimées au total à 1 300 000€, dont 357 000€ de participation de Bordeaux Métropole. - Travaux sur logements estimés au total à 580 000€, dont 190 500€ de participation de Bordeaux Métropole. Les travaux sur logements, prolongés par avenant jusqu'au 31/12/2022, sont aujourd'hui achevés, L'Etat fournira un bilan actualisé du coût et de la répartition des financements. Deux acquisitions foncières ont été mises en oeuvre, dans le cadre du droit de délaissement : - novembre 2021, propriété de Mme Rambure : 295 000€ (prix de vente, hors frais notariés et de mise en sécurité) - octobre 2022, propriété de M. Tabbe : 170 000€ Deux mesures foncières sont à prévoir d'ici dans la cadre de la mise en oeuvre du PPRT Ambès nord : foncier bâti communal (droit de délaissement) et propriété de M. et Mme Cheminade (droit d'expropriation).	1 880 000 €	655 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Céder ou acheter le foncier	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	AMBE - Requalification des friches industrielles - Projet de dépollution et de renaturation de la ZI du bec d'Ambès	La commune souhaite mener un projet de dépollution et de renaturation sur la zone industrielle du bec d'Ambès. Bordeaux Métropole accompagne ce projet via le Règlement d'intervention Nature.	100 000 €	50 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner financièrement le programme Accompagner techniquement une démarche/une étude Formaliser la demande de financements Réaliser l'étude

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
LAH Dir de la nature DGA	AMBE - Soutien à l'aménagement du parc de Cantefrêne	La ville souhaite continuer les travaux d'aménagement entrepris au parc de Cantefrêne. La phase de travaux est prévue en 2023 et qui se poursuivra jusqu'en 2025. Il est prévu divers aménagements paysagers, des parcours sportifs et pédagogiques, réels et à la biodiversité. Aux abords du parc, des aménagements de l'espace public sont également en cours de réalisation (cheminement piéton, aire de jeux pour enfants, sanitaires, pique-nique, etc.).	2 300 000 €	900 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Formaliser la demande de financement Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financées hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
MAE Dir dév éco DGDE	AMBE - Etude de diagnostic et de programmation commerciale sur le site d'accompagnement financier de Bordeaux Métropole à l'étude sous maîtrise d'ouvrage communale	La ville souhaite lancer une étude urbaine générale de type plan guide, sous la MOA du PTRD. En accompagnement de ce travail de fond, et afin de nourrir le fond de dossier du futur prestataire, la ville souhaiterait lancer une étude sur le potentiel commercial de la ville au titre du plan en faveur du commerce. Cette étude vise à faire ressortir les éléments prospectifs et des préconisations d'évolution sur le potentiel commercial. Le centre-ville d'Ambès est relativement bien identifié, mais les équipements et centres d'intérêt sont éparpillés en différents points du bourg. Les nouveaux élus pointent l'absence de diversité commerciale comme un frein à la pratique de leur centre-ville en cours de réhabilitation et à l'installation de nouveaux habitants. L'étude urbaine mentionnée ci-dessus aura notamment pour objectif l'identification de sites potentiels pouvant se densifier et recevoir des nouveaux logements et éventuellement des commerces et des services.	8 000 €	4 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Formaliser la demande de financement
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - Etude de diagnostic et de préconisation sur la création et le développement de tiers-lieux	Il est proposé de réaliser une étude globale de diagnostic et de préconisations pour la création de lieux socialement innovants (de type tiers lieux) sur la Rive Droite.	30 000 €	30 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Formaliser la demande de financement
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - Etude sur le potentiel économique d'Ambès et de Bassens	Il est convenu que Bordeaux Métropole accompagne les communes d'Ambès et de Bassens pour étudier le potentiel des fonciers à vocation économique de la presqu'île sur les 2 ZIP, dont ceux de propriété GPMB. Entre autres, ce travail de fond permettra d'alimenter notre EPCI pour sa participation à la démarche ZIBac (Zone Industrielle Bas Carbone), AAP lancé par l'ADEME et visant à accompagner les territoires industriels dans leur transformation écologique et énergétique afin de gagner en compétitivité et en attractivité.	150 000 €	150 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir Ens sup rayon DGDE	AMBE - Les Odyssées	Le festival des Odyssées est une manifestation créée en 2004, programmée chaque été le dernier week-end du mois d'août, autour de différentes disciplines des arts de la scène : la musique, le cirque, le théâtre, la danse.... La ligne artistique du festival propose une programmation mêlant artistes nationaux et scène locale. Le festival est un moment festif, convivial et familial fédérant de nombreuses associations de la commune.	500 000 €	40 000 €	Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Signer une convention
MAE Dir Ens sup rayon DGDE	AMBE - RI Plan piscines - Mise au norme de la piscine communale	La commune d'Ambès a délibéré le 15/12/14 sur une demande de fonds de concours au titre du règlement d'intervention sport pour le projet de réhabilitation de la piscine municipale dont le coût prévisionnel s'élève à 2 018 605 € HT. La ville doit fournir des éléments de programmation du projet.	2 018 605 €	504 851 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement

Direction	Titre	Descriptif	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagements Métropole	Engagements Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	AMBE - RI Sport - Pumptrack	La ville souhaite prioriser ses investissements relatifs aux équipements sportifs en lien avec le RI sport voté en 2015. Aussi, il est prévu que la demande qui sera formulée à Bordeaux Métropole ne concernera plus la piscine Caneton, mais la réalisation d'un pump track. Pour l'heure, les éléments de programmation ne permettent pas de projeter précisément la participation financière métropolitaine. Une délibération métropolitaine sera nécessaire pour valider le niveau de participation métropolitain grâce à la transmission des pièces nécessaires par la ville conformément à la délibération 2014/0080.	150 000 €	75 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
MAI Dir Tourisme DGDE	AMBE - Fête de l'eau	La commune d'Arbats relance la Fête de l'eau. Fête qui se déroule au mois de juin, moment de convivialité, de partage et de mise en valeur de la Dordogne (activité de navigation, repas thématique, déambulation etc ...). Bordeaux Métropole propose un accompagnement en ingénierie : coordination, appui technique, relais de communication, appui à la recherche d'embarcations et bateaux et mise à disposition du bateau de service avec équipage.	40 000 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'opération Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Relance de la signalétique "pontons" publique et privée	Concevoir une charte graphique et une signalétique commune pour tous les pontons de Bordeaux Métropole.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme de relance Etablir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnées pédestre	Définition d'un schéma directeur de la randonnées pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole. 1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boudes locales existantes sur Parempuyre, Arigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boudes dans le parc des Jallies - Boudes les randos sur l'eau - ... 2) Proposer des boudes de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boudes ainsi créées - Toutes ces boudes seront à faire valider par les communes - Proposer les boudes idéales, en faisant apparaitre les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies linéaires, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boudes alternatives pour une mise en œuvre rapide 3) Valoiser les boudes - Les boudes devront avoir un intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Valorisation du site Natura 2000 Garonne : Parcours éducatif et d'interprétation du milieu naturel	Création d'une signalétique informative auprès des pontons de Bordeaux Métropole en vue de valoriser et d'interpréter le milieu naturel de la Garonne.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Etablir le programme Réaliser les travaux Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif